

Oka**6211-04-037****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. QUSSAÏ SAMAK, président

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE MODERNISATION DES DÉBARCADÈRES
DE LA TRAVERSE D'OKA****PREMIÈRE PARTIE****VOLUME 2**

Séance tenue le 28 mars 2006, 13 h 30
Centre communautaire Stephen F. Shaar
394, rue Main
Hudson

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 MARS 2006 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

LORRAINE D'ARTOIS 1
NORM ST-AUBIN 21
ELIZABETH CORKER 23
KATHLEEN CONWAY 27
ELIZABETH CORKER 36
KATHLEEN CONWAY 51

REPRISE DE LA SÉANCE 56

LORRAINE D'ARTOIS 60
DIANNE LAHEURTE 69
KATHLEEN CONWAY 78

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 On va reprendre. Alors, je vous invite à prendre place.

Alors, bon après-midi, mesdames et messieurs. On va reprendre la deuxième séance de la première partie de l'audience publique concernant le projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka.

10

Je vais continuer avec la liste des personnes inscrites pour poser des questions et ça s'ajoute. Alors, je fais ça selon l'ordre d'inscription. Madame Dianne Laheurte est là? Monsieur Chris Wilkin.

15

Madame Lorraine d'Artois. Allez-y, madame.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

20 Hello! I want to know whether last night it was determined whether the ferry or the connection is actually an essential service, because I think this is an extremely important point.

LE PRÉSIDENT :

25 Ce qui a été dit hier, c'est que pour le réseau routier... Bien, écoutez. Je vais reprendre la question et je vais l'envoyer à monsieur Marcil.

Pour le ministère des Transports, est-ce que le service est considéré comme un service essentiel et pourquoi?

30

If I take that question that way, Madam D'Artois, is that okay?

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

35

Yes, yes.

THE CHAIRMAN :

Thank you.

40

M. GUY MARCIL :

La notion de service essentiel est très difficile à déterminer. À titre d'exemple, le

45 Conseil des services essentiels a déterminé que le seul service qui était essentiel parmi toutes les traverses, c'était la traverse Matane–Baie-Comeau. Même la traverse entre Baie Sainte-Catherine et Tadoussac n'est pas considérée comme étant un service essentiel.

50 Donc, lorsqu'on dit que le service de Hudson – Oka n'est pas un service essentiel, il faut s'entendre, dans le réseau de transport national. Si on regarde l'ensemble du réseau, c'est évident que, dans un plan national, ça n'aurait pas un impact important sur le réseau routier avoisinant. Et le réseau routier pourrait accueillir les utilisateurs.

55 Par contre, si on remet ça à un niveau local, le service peut devenir important pour les usagers. Pour les gens qui doivent utiliser ce service-là régulièrement ou quotidiennement entre les deux rives, pour eux, c'est un service essentiel. Donc, la notion de service essentiel est relative à l'utilisateur.

LE PRÉSIDENT :

60 Et quand vous dites il y a un seul service essentiel, Matane–Baie-Comeau, c'est en vertu de quels critères? C'est-à-dire, c'est un statut officiel, ça? Et c'est en fonction de quels critères d'abord?

M. GUY MARCIL :

65 Lorsque la Commission des services essentiels lors des grèves...

LE PRÉSIDENT :

70 Ah! D'accord, je vois.

M. GUY MARCIL :

75 ... la Société des traversiers était en grève l'automne passé et la Commission a demandé de maintenir un service uniquement pour Matane–Baie-Comeau et elle n'a pas considéré la plus grosse traverse, la traverse la plus utilisée disant que les gens pouvaient toujours contourner via le Saguenay. Pour les gens qui connaissent ça, c'est un détour de plusieurs centaines de kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

80 Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

85 Bonjour. Vous avez mentionné les usagers. Dans votre réponse, vous avez dit que,

pour les usagers au niveau local, le traversier peut paraître essentiel.

Maintenant, du point de vue du MTQ?

90 **M. GUY MARCIL :**

Pour le MTQ, c'est un service complémentaire à notre réseau. Si on fait la hiérarchisation de notre réseau, c'est un service complémentaire et non pas un service de premier niveau.

95

THE CHAIRMAN :

With your permission, Madam, I would like to extend the question further, if you don't mind.

100

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

Go ahead. This is interesting.

105

THE CHAIRMAN :

Good. J'aimerais poser d'abord la question à monsieur Desjardins. Ce service-là, manifestement, il joue un rôle localement et j'imagine que vous avez des données sur les usagers.

110

Alors, est-ce que c'est possible d'avoir de l'information que vous avez comme pourcentage à peu près, approximatif pour chaque saison de six mois, c'est quoi le pourcentage des usages qui sont des touristes, et combien sont des gens qui ont leur domicile à Hudson, et combien sont des gens qui ont leur domicile sur l'autre rive. Et subsidiairement à ça, c'est quoi le pourcentage des usagers qui l'utilisent pour fins de travail et d'autres pour fins de plaisance. Avez-vous cette information?

115

M. CLAUDE DESJARDINS :

120

Oui, j'ai cette information-là. Premièrement, au niveau des utilisateurs comme tels, je vais commencer avec ça, puis j'aimerais poursuivre aussi avec la notion d'essentiel et aussi au niveau soit local ou plutôt régional.

125

Pour ce qui est du portrait des utilisateurs, en 2000, selon le sondage qui a été effectué en 2000 selon la méthodologie du ministère des Transports, donc 49 % des usagers l'utilisaient pour des fins de loisirs, donc soit de tourisme ou d'activités quelconques. 33 % de ces usagers s'en servent pour des déplacements au niveau du travail vers le domicile, donc du domicile vers le travail plutôt et...

130 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça serait utile, monsieur Desjardins, si vous avez un niveau de raffinement supplémentaire, par exemple ceux qui l'utilisent domicile-travail, ils sont à dominance de quelle rive.

135

M. CLAUDE DESJARDINS :

Donc, ici, si on parle de l'origine des utilisateurs, 31 % proviennent de la région de Vaudreuil-Soulanges, de la grande région de Vaudreuil-Soulanges, tandis que 22 % proviennent de la grande région Des-Deux-Montagnes. Donc, on voit ici que ce sont les deux grosses parties d'utilisateurs.

140

Il y a 7 % qui proviennent de la région de Salaberry-de-Valleyfield, 12 % de la région de Montréal, 3 % de Laval, 17 % d'autres régions et ainsi de suite. On a des faibles autres pourcentages.

145

Mais principalement, 22 % de la région Des-Deux-Montagnes, 31 % de la région de Vaudreuil-Soulanges pour ce qui est de la provenance.

Maintenant, pour ce qui est de la destination des usagers, encore là, 30 % se dirige vers la région de Vaudreuil-Soulanges et 35 % se dirige vers la région Des-Deux-Montagnes. Donc, on voit que les deux grosses régions limitrophes sont très, très sollicitées autant de la provenance que de la destination.

150

Et puis encore là, les autres pourcentages plus faibles s'appliquent sensiblement. Au niveau de la destination, 6 % vont vers Montréal, 4 % vers Salaberry et ainsi de suite.

155

Maintenant, pour ce qui est des buts des déplacements, 49 % l'utilise pour des fins de loisirs. Donc, on voit qu'il y a une forte proportion touristique.

160

Maintenant, si on cumule le travail, donc ceux qui partent du domicile pour se rendre au travail quotidiennement, ça représente 33 % des usagers. Donc, c'est une proportion assez importante aussi.

Ensuite, on a 8 % des usagers qui l'utilisent pour des fins de travail, donc des gens qui sont sur la route, des représentants ou des services de livraison. Pour des fins d'affaires, 8 %.

165

Donc, on a tendance, nous, à cumuler ces deux pourcentages-là, donc 33 % et 8 %, pour 41 % de la clientèle qui l'utilise pour des fins de travail et affaires.

170

LE PRÉSIDENT :

175 Le 33 % pour fins de travail, est-ce que ce sont des gens majoritairement qui viennent d'Oka vers la rive côté Hudson ou l'inverse? Le savez-vous?

M. CLAUDE DESJARDINS :

180 Il y a une tendance un peu comme sur le réseau d'autoroute. Donc, le matin, l'heure de pointe est plutôt en direction de Montréal. Comme sur l'autoroute 13, si vous vous dirigez vers le nord, il n'y a pas de trafic. Par contre, il y a énormément d'attente quand vous voulez pénétrer Montréal.

185 C'est la même chose. Le matin, l'heure de pointe est plutôt d'Oka vers Hudson. Par contre, le soir, c'est l'inverse. Les gens retournent...

LE PRÉSIDENT :

190 Donc, ceux qui l'utilisent pour fins de travail sont majoritairement du côté d'Oka.

M. CLAUDE DESJARDINS :

Oui.

195 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

200 Pour le travail, exactement.

LE PRÉSIDENT :

205 Très bien. Y a-t-il des distinctions de mois en mois? Pendant la période des six mois d'activités, est-ce qu'il y a des mois particuliers où le patron d'usage se distingue par certaines caractéristiques genre à dominance touristique ou à dominance travail?

M. CLAUDE DESJARDINS :

210 Oui.

LE PRÉSIDENT :

215 Parce que ce que vous avez donné, ça, c'est la moyenne pendant les six mois.

M. CLAUDE DESJARDINS :

220 Oui. C'est sûr qu'il y a une tendance qui se répète année après année. Et je voudrais préciser ici que la saison de la traverse, ce n'est pas six mois, mais plutôt sept mois. En général, on a 210, 220 jours d'opération. Donc, c'est vraiment sept mois d'opération et non six.

225 Et puis pour ce qui est de la tendance, c'est sûr que de l'ouverture, de la mi-avril à aller jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste en fait, c'est plutôt un trafic d'affaires. Les fins de semaine, on a un trafic touristique mais qui n'est pas très, très grand.

230 Par contre, à partir du moment où les écoles ferment, et puis pour toute la période d'été jusqu'à la reprise des classes au début septembre, évidemment que la proportion d'utilisateurs pour des fins de loisirs augmente énormément. Et ça se traduit pas seulement les fins de semaine, mais aussi pendant les jours de semaine. Donc, on a des heures de pointe qui vont commencer tous les jours de semaine vers 9 h 30, 10 h le matin, et puis qui vont se poursuivre jusqu'à 8 h le soir.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, c'est la dominante loisirs 49 %.

M. CLAUDE DESJARDINS :

240 Exactement, oui.

LE PRÉSIDENT :

245 Et ça, c'est des gens qui viennent de Montréal ou d'ailleurs.

M. CLAUDE DESJARDINS :

250 Ah! De partout. On a des gens de l'Ontario. On a des gens des États-Unis. On voit des plaques d'immatriculation de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick aussi. Il y a des utilisateurs de partout qui prennent la traverse. Mais principalement, c'est un usage qui est régional mais, aussi, c'est sûr qu'il y a un débordement sur des régions externes de la traverse.

255 Vous savez qu'on est affichés sur toutes les cartes routières. Et puis si, par exemple, vous allez sur MapQuest pour vous procurer un itinéraire, si le trajet s'avère être avantageux par la traverse, MapQuest va vous proposer la traverse d'Oka.

LE PRÉSIDENT :

260 Oui. Vous avez pris l'engagement hier de fournir à la commission et aux citoyens de l'information sur l'importance économique, l'importance relative du point de vue économique sur le plan régional du service.

M. CLAUDE DESJARDINS :

Oui, définitivement.

LE PRÉSIDENT :

270 Avez-vous cette information?

M. CLAUDE DESJARDINS :

275 J'ai débuté mon travail ce matin.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

280 J'ai trouvé que la commission de 1 h 30 arrivait rapidement. Je n'ai pas eu le temps de préparer les dix copies à remettre; par contre, j'ai mon document ici.

285 On va aborder peut-être le principe de *essentiel+, De quelle façon ça peut être interprété. Si on se réfère au rapport 180 du BAPE qui a eu lieu lors du dragage, ici à la page 19 du rapport 180:

290 *La commission reconnaît que la traverse d'Hudson–Oka représente un moyen pratique de déplacement entre les systèmes de transport routier situés de part et d'autre du lac Des-Deux-Montagnes. Par conséquent, elle estime qu'il importe de préserver ce lien interrives saisonnier au profit des deux communauté riveraines.*

295 De plus, à la page 16 maintenant:

Ici, la commission reconnaît la valeur patrimoniale et économique de la traverse entre Hudson et Oka. Elle estime que ce moyen de transport pittoresque quasi centenaire constitue un attrait touristique original pour la région du lac Des-Deux-Montagnes.

300

J'insiste sur le mot *économique+, parce que l'ensemble des appuis qu'on a par résolution de la part des deux MRC, autant de la MRC de la région Des-Deux-Montagnes que de la région de Vaudreuil-Soulanges, de la CRÉ de la Montérégie ouest, de la Municipalité d'Oka, de l'Association touristique des Laurentides, de l'Association touristique de la Montérégie, des offices touristiques des Basses-Laurentides et offices touristiques du Suroît, tous ces organismes appuient le projet de modernisation et tout projet d'avancement de la traverse, parce qu'elle constitue un lien essentiel au niveau du développement économique régional.

305

310

Au moment où j'aurai mes dix copies, vous serez en mesure d'en faire la lecture mais, vraiment, il y a la notion d'essentiel qui revient dans pratiquement chacune de ces résolutions-là. Et puis c'est une perception qui est vraiment régionale, c'est que les gens attachent énormément d'importance à ce lien-là.

315

LE PRÉSIDENT :

Vous avez déposé les résolutions des conseils des élus des deux MRC en question, les résolutions...

320

M. CLAUDE DESJARDINS :

Ça a déjà été déposé à travers certains documents, mais je vais réitérer mon dépôt dans le contexte d'une notion d'*essentiel+ du service.

325

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais que vous déposiez ces documents encore une fois pour que ça apparaisse sur le registre comme documents indépendants...

330

M. CLAUDE DESJARDINS :

D'accord.

335

LE PRÉSIDENT :

... reconnaissables par leur code et leur titre parce que, parfois, il y a des documents qui sont à l'intérieur d'autres documents et qui ne sont pas identifiés en tant que tels.

M. CLAUDE DESJARDINS :

340

Maintenant, j'aimerais, si vous me permettez, revenir sur certains documents du ministère des Transports du Québec. Et puis on remonte à un petit peu loin ici, jusqu'à aujourd'hui en fait.

345

Donc, j'ai un document ici daté du 20 juillet 1993, qui fait état d'une situation conflictuelle avec le Municipalité d'Oka à l'époque pour ce qui est de la négociation d'un bail, du bail pour le terrain du traversier du côté d'Oka.

350

Donc, il y a eu un genre de portrait de la situation qui a été fait et puis, donc, on relate différents événements. J'essaie juste rapidement de trouver la citation, si vous me permettez. On parle ici du côté financier. Donc, il y a une portion du document qui s'intitule *Le Défi de l'an 2000*. On se retrouve en 1993. Donc:

355

Le ministère est conscient de l'importance de cette traverse dans le réseau du transport. Il y a donc nécessité d'apporter aux opérateurs une stabilité pour le futur concernant les coûts de location du terminal. Si cette traverse veut répondre aux défis de l'an 2000, elle doit se moderniser, ce qui va demander, de la part des propriétaires, des investissements de l'ordre du million de dollars et le ministère sera probablement sollicité pour la construction des débarcadères.

360

Présentement, environ 90 000 véhicules utilisent cette traverse, mais dû à l'insuffisance des équipements...

– qui a été jugée à ce moment-là –

365

... elle ne peut répondre à toutes les demandes, d'où nécessite une modernisation.

Donc, ici, il y a une prise de position par rapport à l'importance de cette traverse-là.

370

J'ai aussi une autre lettre ici. C'est la lettre qui confirme la volonté du ministère d'aller de l'avant dans ça.

LE PRÉSIDENT :

375

D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

380

Ici, une lettre datée de 1998: *Implication future du ministère dans le dossier*. Je prends un des paragraphes:

Dans la vision actuelle du ministère, nous demeurons toujours attentifs pour une participation pour des travaux d'envergure, mais pas pour des travaux touchant les opérations quotidiennes des quais flottants.

385

Attendez, ce n'était pas ce bout-là que je voulais lire.

Même si la traverse d'Oka n'est pas considérée comme un lien prioritaire, il n'en demeure pas moins que ce moyen de transport a une répercussion importante sur le milieu local et demeure une alternative intéressante pour le public voyageur.

390

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

395

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

C'est quel ministère, ça?

400

M. CLAUDE DESJARDINS :

C'est le ministère des Transports du Québec. Ici, j'ai une autre lettre datée du 31 octobre 2001 qui est signée par Jacques Baril, ministre délégué aux Transports, politique maritime, le dernier paragraphe:

405

La traverse Oka–Hudson offre un service de traversier complémentaire au réseau routier. C'est dans cette optique que le ministère assure les travaux de dragage sur la rivière des Outaouais permettant ainsi à la traverse d'opérer plus efficacement.

410

Écoutez, c'est des positions qui sont claires de la part du ministère.

LE PRÉSIDENT :

415

D'accord. Évidemment, le service joue un rôle complémentaire; ça, c'est évident. Et les propos de la commission du BAPE qui s'est penché sur la question de dragage, c'est normal aussi, parce qu'on reconnaît qu'elle joue un rôle. Il y a personne qui a contesté ça.

420

Mais, maintenant, cette commission se concentre sur le service d'une façon principale. Et on est maintenant à un niveau où il faut comprendre peut-être un peu plus les bilans d'avantages et d'inconvénients pour chaque partie de cette équation-là. Alors, on est maintenant à préciser davantage ce rôle, ses avantages et ses inconvénients d'une façon plus précise. C'est dans ce sens-là qu'on pose la question.

M. CLAUDE DESJARDINS :

425

Dans l'étude initiale du projet de modernisation qui a été déposée en 2001, le calcul de l'impact économique a été fait selon le modèle du Bureau de la statistique du Québec, qui était valable à ce moment-là, parce qu'on a utilisé vraiment les modèles économiques qui étaient disponibles et reconnus à cette époque-là.

430

Et puis au niveau touristique, simplement au niveau touristique, la traverse a un impact économique d'au-delà de 31 M\$ annuellement dans la région pour le nombre d'utilisateurs. On sait que 160 000 véhicules équivaut à au-delà de 300 000 passagers annuellement, ce qui fait de la traverse Oka une des plus importantes au Québec en termes de volume de transport de véhicules et de passagers.

435

LE PRÉSIDENT :

Avant de passer la parole à madame Bigué, j'aimerais juste comprendre. Est-ce que cela veut dire que si le service disparaît demain, il va avoir 31 M\$ de moins comme retombées économiques à l'échelle régionale?

440

M. CLAUDE DESJARDINS :

On ne le sait pas comment ça va se répercuter. Possiblement qu'il y a des gens, ceux qui n'utilisent pas la traverse pour se rendre dans une région ou l'autre, utiliseraient une alternative autre que. Sauf que les utilisateurs, si on prend le calcul pour les utilisateurs de la traverse, c'est le chiffre que ça donne.

445

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

450

M. CLAUDE DESJARDINS :

Plusieurs personnes peuvent les contester, mais c'est dans n'importe quel calcul d'impact économique, je pense qu'il y a de la contestation dans toutes les approches, je veux dire, mais sauf qu'au moins, ce qu'on peut être confortable avec, c'est qu'on a utilisé le même modèle qui est utilisé dans d'autres projets similaires.

455

LE PRÉSIDENT :

Et cet exercice de modélisation est disponible?

460

M. CLAUDE DESJARDINS :

Définitivement. C'est le projet initial.

465

LE PRÉSIDENT :

470 Est-ce que ça a été...

M. CLAUDE DESJARDINS :

475 Oui, je peux vous déposer ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait très utile.

480 Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

485 Moi, j'aurais une question au ministère du Transport. Je voudrais savoir, quand vous dites que le service est complémentaire, c'est de soi, mais l'importance que vous lui donnez, vous semblez lui donner, est quand même relative dans tout le réseau du ministère.

490 J'aimerais comprendre pourquoi on a investi tant d'argent dans le dragage, que le ministère a investi.

M. GUY MARCIL :

495 En fait, un service complémentaire ne veut pas dire qu'il n'est pas important. Probablement lors de l'étude des besoins et parce que la décision s'est faite au niveau régional et non pas national... en fait, au ministère, c'est décentralisé et les décisions sont prises au niveau régional. Et sûrement que les gens, au niveau régional, ont considéré que le service était assez important dans leur planification pour offrir le service à la population.

500 Le ministère des Transports, en plus de favoriser la mobilité des personnes et mes marchandises, vise aussi le développement économique. Je suis persuadé que c'est un des éléments qui a été pris en compte.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

505 Est-ce que vous avez des informations? Parce qu'on semblait dire que le 40 mètres, qui a été proposé pour le dragage, semblait faire des problèmes au niveau du MTQ, au lieu de 60. Est-ce que vous avez des informations là-dessus?

M. GUY MARCIL :

510

Il faudrait adresser la question, je pense, à monsieur Le qui va être là, je pense, ce soir. Je ne peux pas répondre malheureusement.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

515

Mon autre question, c'est pour les villes d'Oka et de Hudson. J'aimerais savoir l'importance que la Ville de Hudson donne à la traverse d'Oka et surtout quelle serait son opinion dans le cas d'un arrêt de service.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

520

C'est évident, la traverse d'Oka est là depuis 1909, ça fait partie de notre patrimoine, c'est sûr.

525

La région où elle est, c'est un quartier résidentiel. Il est évident que c'est en droit acquis et ce, depuis près de 35 ans.

530

La Ville de Hudson, évidemment, ne voit pas nécessairement la fermeture de la traverse d'Oka, mais peut-être qu'elle envisage ça comme... en anglais, l'expression est *outgrew itself+. C'est plus gros que...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

535

Une croissance disproportionnée?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

540

C'est ça. Maintenant, si tu as un commerce, tu as deux secrétaires puis, tout à coup, ça t'en prend 50, il faut que tu déménages. Je pense que c'est là où on en est. Et la Ville de Hudson, c'est une de ses préoccupations: ça va changer tout le caractère de la région.

545

Et c'est la position de la Ville dans le moment, parce que c'est évident, nos chemins, la construction, ou l'emplacement, la configuration, la géographie de l'endroit ne prêtent pas à une augmentation qui n'est pas au choix de personne autre que la population qui grandit.

550

Vaudreuil-Dorion et tous les environs, ça grandit, tout comme du côté Des-Deux-Montagnes. Donc, il va y en avoir plus d'achalandage. Peut-être que l'endroit n'est plus approprié à ça. Il y a un changement radical, radical.

Vraiment, les citoyens ne sont plus dans un quartier résidentiel et, vraiment, la Ville a

voulu garder ça résidentiel, la preuve étant que, en 1972, on a adopté un règlement pour que ça soit résidentiel. Il y a aucun autre commerce. Il y a aucun autre aspect public à cet endroit-là.

555 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que vous allez pouvoir déposer les normes concernant le zonage?

560 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

565 Oui, pour les droits acquis?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Oui.

570

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de passer à la Ville d'Oka, j'aimerais savoir, est-ce que les services actuels comportent des avantages sur le plan économique pour la Ville de Hudson? Et, si oui, c'est de quelle envergure et de quelle nature exactement, des retombées directes ou indirectes.

580

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

La Ville de Hudson ne voit pas, malheureusement, la traverse d'Oka comme étant une retombée économique. La Ville de Hudson n'attire pas le tourisme, la preuve étant qu'on n'a presque pas de commerces. On est une ville à caractère résidentiel au pas possible.

585

Donc, le fait qu'on n'a pas de tourisme, ça ne nous fait pas de peine. C'est dommage à dire, mais on ne fait pas des pieds et des mains pour attirer le tourisme.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, le 49 % d'utilisateurs qui l'utilisent pour fins de loisirs, qui sont des touristes, ces touristes-là ne dépensent pas beaucoup d'argent direct ou indirect dans

l'économie propre à la Ville de Hudson en tant que telle.

595

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

S'il y en a qui viennent dans le village, par exemple, pour dépenser dans les boutiques, la zone commerciale est tellement petite que ce n'est pas ça qui va faire une différence chez nous.

600

LE PRÉSIDENT :

Avant de passer la question de madame Bigué à la Ville d'Oka, j'invite madame Corker, elle est là avec nous aujourd'hui, j'invite la Ville de Hudson, si vous avez l'intention de présenter un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, ça serait très utile pour la commission non seulement d'expliquer pourquoi vous êtes contre le projet, parce que vous vous êtes déjà prononcés contre le projet, mais de donner le bilan le plus détaillé possible d'avantages, de désavantages, quitte à ce que vous laissiez à la commission le soin de faire le bilan global d'inconvénients et d'avantages, et caetera. Alors, ça serait utile de couvrir cet aspect dans votre mémoire.

605

610

Oui, madame Villandré, allez-y.

615

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Monsieur le président et madame, je veux juste apporter un point. J'ai été brève dans ma description et je n'ai pas voulu faire d'exposé parce que je pense que c'est pas le moment. Le 24 avril sera le moment de présenter un mémoire. Donc, j'ai voulu être concise dans ce que j'ai apporté.

620

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est en conformité avec votre rôle actuel de toute façon.

625

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

C'est justement.

630

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

635

Je ne suis pas politicien.

LE PRÉSIDENT :

640 Très bien. Alors, cela couvre cet aspect.

Alors, continuez, madame Bigué, avec votre question à la Ville d'Oka.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

645

Oui. C'est la même question pour la Ville d'Oka que j'ai posée à la Ville.

M. ÉRIC BLOUIN :

650

Oui. D'abord, vous me permettez, mon rôle est plutôt administratif. La Municipalité d'Oka a l'intention de déposer un mémoire dans lequel les élus, les gens de décision présenteront leur vision par rapport à la traverse.

655

En résumé cependant, pour accompagner la population, la position de la Municipalité d'Oka, et les autres organismes à proximité et partenaires économiques sont favorables à la traverse. Ça a toujours été. On pense au parc national d'Oka où les gens peuvent venir et, après ça, circuler d'une rive à l'autre pour voir les différents attraits touristiques.

660

La problématique à Oka est différente de Hudson et nous le reconnaissons.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

665

Vous mentionnez que vous allez présenter un mémoire. C'est un mémoire qui va quantifier ces aspects, l'aspect économique notamment, l'aspect touristique?

M. ÉRIC BLOUIN :

670

Bien entendu que, depuis hier, je prends plusieurs notes et je vois un peu ce que vous recherchez comme information. Et je guiderai les gens chez moi dans la rédaction d'un document le plus complet possible.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

675

Parfait! À l'instar de la Ville de Hudson. Merci.

M. ÉRIC BLOUIN :

Bien entendu.

680 **LE PRÉSIDENT :**

Une autre question, madame Villandré, à vous et à la Ville de Hudson aussi: comment la Ville se positionne par rapport à la résolution prise par la MRC, dont la Ville de Hudson fait partie, favorable au projet de modernisation? Et quelle est la position de la Ville officiellement? Voilà! La question est posée.

685 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Effectivement, la Ville de Hudson fait partie de la MRC et le maire siège à la MRC. Il n'y a pas eu de résolution, à notre connaissance, à la MRC qui a appuyé ouvertement le projet de modernisation de la traverse d'Oka.

Par contre, le CRÉ, le Conseil régional des élus, siège depuis juin l'an dernier et ils ont oublié d'inviter la Ville de Hudson où on avait droit être présents. On n'a jamais été présents. On n'a jamais eu d'invitation au CRÉ. On ne l'a su qu'en décembre où une résolution avait été adoptée par le CRÉ pour supporter le projet de modernisation.

Il va sans dire que la Ville a, par la suite, adopté une résolution pour demander, d'une part, pourquoi on n'a pas demandé à la Ville de Hudson, qui est partie première à tout ça, pourquoi on ne nous a pas consultés. Et ils n'avaient pas de réponse.

Au CRÉ, ce sont les maires et les préfets qui sont présents. Et le préfet de la MRC était là pour expliquer le projet. Là encore, la Ville de Hudson n'était pas au courant. On voulait tout simplement avoir l'opportunité, il y a deux côtés à la médaille, on aurait voulu pouvoir présenter notre position à cet effet-là. Et peut-être que si on avait présenté notre position, l'appui n'aurait pas été le même. Je ne dis pas qu'il aurait été négatif, tout simplement qu'on aurait pu faire part de nos inquiétudes.

C'est que ça peut avoir un impact financier pour la Ville de Hudson, que ce soit la reconstruction de routes, que ce soit l'aménagement d'emplacements pour accommoder tout ce trafic qui, encore une fois je le dis, c'est à cause du développement économique de la région.

710 **LE PRÉSIDENT :**

715 D'accord.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

720 Donc, c'est ce qui est arrivé avec la MRC et le CRÉ.

LE PRÉSIDENT :

725 Mais vous dites il n'y a pas eu de résolution de la MRC dont fait partie la Ville de Hudson en faveur ou contre le projet?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

730 Je n'ai pas la connaissance de cette résolution-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

735 Madame D'Artois, votre deuxième question. Your second question please.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

740 Well, my first question is, has it been answered? Is it an essential service?

THE CHAIRMAN :

745 Well, the answer that was given is that the notion of *essential services+ in a strict legal sense is used when there are cases of strikes. And the only time a service like this has been designated essentially in that sense pertains to the ferry from Matane to Baie-Comeau.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

750 I got that.

THE CHAIRMAN :

And in that sense, no other service could be viewed as essential...

755 **Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :**

So, it's not an essential service.

THE CHAIRMAN :

760 ... from that strict point of view, that's correct.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

765 Okay.

THE CHAIRMAN :

Having said that, it was added that it does play a role, which everybody understands of course, locally. So, in answer to your question...

770

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

A minute role.

775

THE CHAIRMAN :

Pardon me?

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

780

A minute role. It plays a minute role, a minute role.

THE CHAIRMAN :

785

That will be up to you to qualify in a brief perhaps what's...

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

Like essential.

790

THE CHAIRMAN :

Right.

795

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

Okay.

THE CHAIRMAN :

800

What was said here is that it plays a role and nobody contests that.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

805

Now, I wanted to know whether an option to the modernization was closing the ferry. I guess you have to direct that question.

THE CHAIRMAN :

810 That would be addressed to Mr. Desjardins.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

815 You have to direct it.

LE PRÉSIDENT :

820 Monsieur Desjardins, avez-vous eu le goût de temps en temps de fermer le service tout simplement ou c'était une option que vous avez considérée?

M. CLAUDE DESJARDINS :

Fermer le service, ça n'a jamais été considéré.

825 **THE CHAIRMAN :**

No, it was never an option for him.

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

830 So, that's not an option.

THE CHAIRMAN :

835 From his standpoint as the owner...

Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :

840 From his standpoint.

THE CHAIRMAN :

... of a business, I suppose not.

845 **Mrs. LORRAINE D'ARTOIS :**

All right, okay.

THE CHAIRMAN :

850 Thank you, Madam.

Madame McArthur n'est pas ici. Alors, madame Renée Roberts?

Non. Monsieur St-Aubin?

855

Mr. NORM ST-AUBIN :

I had two questions for Mr. Desjardins, but the first one was pertaining to whether a survey had been done on the number of people that travel there. Since there's several hundred thousand people, they have apparently done a survey as to who uses it, what not.

860

THE CHAIRMAN :

Yes. And that was covered.

865

Mr. NORM ST-AUBIN :

As far as essential service, if in four years one million people use that service, I think if you were to ask them if they thought it was necessary, I know what kind of answer you would get.

870

My other question to Mr. Desjardins would be, with the new vessels that he's considering building, would they have – since I have been in the marine business for 50 years – have watertight compartments for flotation, especially in view of the recent tragedy with a ferry?

875

THE CHAIRMAN :

Which tragedy are you referring to, sir?

880

Mr. NORM ST-AUBIN :

Pardon?

885

THE CHAIRMAN :

Which tragedy are you referring to?

Mr. NORM ST-AUBIN :

890

In B.C.

THE CHAIRMAN :

895

I see.

Monsieur Desjardins, avez-vous saisi la question?

M. CLAUDE DESJARDINS :

900 Oui, j'ai saisi. Oui, effectivement, il y aura des compartiments étanches pour les bateaux. Puis on peut peut-être se référer à monsieur Plamondon pour ce qui est des normes de construction. C'est que c'est une obligation de concevoir des bateaux qui vont permettre d'avoir une stabilité conforme s'il y a infiltration dans le navire.

905 Donc, ce qu'on veut dire par là, c'est que si jamais il y a une infiltration à un endroit, ce n'est pas l'ensemble du bateau qui va être inondé, mais plutôt une partie restreinte.

LE PRÉSIDENT :

910 Oui.

M. CLAUDE DESJARDINS :

915 Donc, je crois que monsieur St-Aubin fait allusion à ce genre de détail de construction.

Mr. NORMALEMENT ST-AUBIN :

Yes, I understood.

920 **THE CHAIRMAN :**

Does that satisfy you, sir?

Mr. NORM ST-AUBIN :

925 Yes. I have one 30-second comment. I think the emphasis of this whole study should be on safety on the water and less concern about traffic problems which are everywhere now, not just here.

930 There's four other ferries operating using this kind of equipment that's being proposed. And I don't know why it takes so long to decide whether this can be used or not. There's no doubt the new vessels would meet the latest DOT regulations.

THE CHAIRMAN :

935 Right.

Mr. NORM ST-AUBIN :

940 Thank you.

THE CHAIRMAN :

945 Thank you, sir.

Monsieur Michel Godette n'est pas ici? June Penney, madame June Penney, pas ici? Vous vous connaissez tous et toutes! C'est bien, c'est sympathique, ça. Monsieur Coronado, non? Non.

950 Madam Mayor, Elizabeth Corker please.

Mrs. ELIZABETH CORKER :

955 Thank you. Will additional dredging be required to accommodate the new boats?

LE PRÉSIDENT :

Je vais envoyer la question d'abord à monsieur Desjardins.

960 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

965 Non, il n'y aura pas de dragage supplémentaire qui est requis pour accommoder les nouveaux bateaux, dans le sens où la conception de ces navires-là a été faite en fonction du profil du chenal proposé par le ministère des Transports à l'époque, donc on remonte à l'an 2000, avant que le dragage soit fait.

970 Donc, ça a été un des critères de conception initiale pour s'assurer que le bateau puisse naviguer dans le profil de chenal qui existe en fait depuis toujours parce que, au niveau de la profondeur et de la largeur, il n'y a pas eu de changement majeur au niveau du chenal.

Mrs. ELIZABETH E. CORKER :

975 Thank you. Will additional dredging be required to accommodate the proposed new docks and haul-out system?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Desjardins?

980 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Il y aura des excavations qui vont être faites localement pour construire les infrastructures d'accostage, mais ce sera vraiment local pour les fondations des infrastructures.

985

Mrs. ELIZABETH CORKER :

How many boats will the proposed haul-out and berthing system be capable of storing on your property?

990

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant, madame.

995

Mrs. ELIZABETH CORKER :

I'm sorry.

1000

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste annoncer que, compte tenu du fait qu'il n'y a pas beaucoup de participants, I am relaxing the role on two questions for the session of the afternoon.

1005

Mrs. ELIZABETH CORKER :

Okay.

1010

THE CHAIRMAN :

Go ahead.

Mrs. ELIZABETH CORKER :

1015

I would like to know how many boats will the proposed haul-out and berthing system be capable of storing on the property.

1020

M. CLAUDE DESJARDINS :

Donc, suite à de nombreuses rencontres avec madame Corker et d'autres intervenants de la Municipalité d'Oka et du ministère des Transports, l'aspect d'entreposage des bateaux soulevait beaucoup de questionnement. Et puis à la lueur de ça, on a convenu qu'un maximum de deux bateaux serait entreposé sur le terrain.

1025 Donc, advenant le cas que l'entente tripartite amène à la mise en service d'un
troisième navire, le troisième navire serait entreposé à l'extérieur du site, compte tenu qu'on
aurait les périodes d'opération suffisantes à deux bateaux lors des fins de saison pour suffire
aux besoins.

LE PRÉSIDENT :

1030 Mais en ce qui concerne l'entreposage sur sit, en ce qui vous concerne, ça restera à
deux. S'il y a un troisième...

M. CLAUDE DESJARDINS :

1035 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1040 ... ça hivernerait ailleurs.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1045 Exactement. Ça n'a pas été écrit comme tel dans l'entente, mais je me souviens bien
d'avoir consenti à ça verbalement.

THE CHAIRMAN :

1050 Madam Mayor?

Mrs. ELIZABETH CORKER :

That's not my question. I said, can the proposed haul-out system store three boats?

1055 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Je m'excuse.

Mrs. ELIZABETH CORKER :

1060 Because if you look at the drawings that were submitted with the impact study, it looks
like there's room for just one more boat.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1065

Je m'excuse, j'avais mal saisi la question. Initialement, la rampe de halage proposait l'entreposage de trois navires, mais les plans ont été modifiés pour rencontrer l'engagement que j'ai pris à deux bateaux. Donc, il y a eu une portion qui a été éliminée et ça ne fait plus partie des plans.

1070

Mrs. ELIZABETH CORKER :

Could monsieur Desjardins provide us with the new drawing? Because we don't have that at Town Hall right now. I guess we have the original one.

1075

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de...

1080

M. CLAUDE DESJARDINS :

Avec beaucoup de plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1085

Très bien. Ça serait déposé dans la documentation.

Mrs. ELIZABETH E. CORKER :

1090

Thank you very much.

THE CHAIRMAN :

Thank you.

1095

Mrs. ELIZABETH E. CORKER :

I have a few other questions.

1100

THE CHAIRMAN :

Good! Come back.

But before you, I will ask madam Kathleen Conway.

1105

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

1110 Following the line of how much of an impact it has on the Town of Hudson whether or not the ferry is in operation or not, and this goes back a few years, but I wonder. I believe that during the Oka crisis, the Oka ferry was closed for the total period of the Oka crisis which was August to October or something around there.

1115 Does anyone have any idea if there was ever any studies done as to what financial impact that had on the Town of Hudson and Oka? Where there people that lost their jobs because they couldn't get across the river?

THE CHAIRMAN :

1120 That is a question that is probably more properly addressed to municipal authorities. So, I'm going to turn to Madame Villandré.

1125 Pendant cette période – et Ville d'Oka également – avez-vous évalué les impacts négatifs possibles de cette période sur l'économie locale soit de la Ville de Hudson ou de la Ville d'Oka. Dans l'ordre en commençant avec madame Villandré.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1130 Si on se rapporte dans le temps à la crise d'Oka qu'on appelle, on n'a jamais par la suite fait d'analyse de l'impact de ça, parce qu'il y avait tellement d'autres éléments qui nous ont affectés avec cette crise-là que le transport, c'est pas un élément où on a jamais regardé. On n'a jamais regardé ça honnêtement, là. Oui, ça nous a coûté des sous, mais pas par rapport au manque.

1135 Et on ne sait pas si les gens ont perdu leur emploi. On n'a jamais eu de répercussion à cet effet-là, c'est-à-dire qu'on n'a jamais eu de représentations au conseil municipal, ou des lettres, ou des choses de ce genre-là qui pourraient nous laisser croire que ça avait eu un impact négatif que le traversier soit fermé.

LE PRÉSIDENT :

1140 D'accord. Monsieur Blouin, même question.

M. ÉRIC BLOUIN :

1145 Je devrai vérifier s'il existe des données à la municipalité. Par rapport à ce que je connais, je suis à l'emploi depuis deux ans et quelques mois, durant les périodes d'hiver, quand il n'y a pas de lien, la municipalité d'Oka tombe, excusez-moi, endormie. Il y a moins d'activités. Quand revient le pont de glace, il y a un peu plus d'achalandage.

1150 Ça fait que la traverse fait partie de la municipalité d'Oka pour les bonnes et les mauvaises raisons si on les énumère depuis deux jours, mais la municipalité est favorable, mais pas au détriment de la sécurité.

LE PRÉSIDENT :

1155 D'accord. Madam Conway?

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

1160 Has there ever been any consideration given to relocating the ferry on the Hudson side outside of a residential area and not necessarily within the boundaries of Hudson?

LE PRÉSIDENT :

1165 Ça, c'est une question intéressante et j'aimerais la formuler aussi pour inclure: avez-vous examiné l'opportunité de déplacer le point de service en dehors des secteurs résidentiels? Et ça représenterait quoi comme scénario pour vous, comme plan d'affaires en fait? Est-ce que vous pouvez aller à la banque avec ça?

1170 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

1175 Alors, expliquez-vous pourquoi.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1180 C'est un projet qui a beaucoup trop d'envergure. En fait, le lien idéal serait de relier l'autoroute 40 près du pont de l'Île aux Tourtes et l'extrémité de l'autoroute 640. Donc, à ce moment-là, il y aurait vraiment une route de contournement autoroutière qui contournerait Montréal vers le nord.

1185 Toutefois, le plan d'eau a 6 kilomètres de distance à ce niveau-là. Donc, on parle vraiment d'une traverse très importante, 6 kilomètres. Et puis au niveau des profondeurs, c'est très, très peu profond. Donc, la navigation ne serait pas possible dans cet axe-là. En plus, le fond est très, très rocailleux à cet endroit-là. Donc, techniquement, ça serait très, très difficile à réaliser et très coûteux aussi à réaliser.

1190

LE PRÉSIDENT :

1195 Et juste sortir du secteur résidentiel tout en restant dans la région, mais sortir du secteur strictement résidentiel qui nous concerne, juste à l'extérieur des limites de la ville un peu, est-ce que c'est faisable? C'est possible? Quelles sont les entraves qui empêcheraient quelqu'un de faire ça?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1200 Bien, premièrement, il ne semble pas avoir l'espace suffisant sur les terrains. Écoutez, il n'y a pas eu d'études élaborées qui ont été faites là-dessus, mais juste pour connaître très bien le secteur parce que j'y vis, il n'y a pas de terrain le long de la rive qui correspondrait aux besoins qu'on comble déjà avec notre emplacement.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1210 Et puis du côté d'Oka, on se déplacerait complètement à l'extérieur du village. Donc, on tomberait dans la zone du parc d'Oka. Donc, à ce moment-là, je ne crois pas que ce soit une option qui est favorable publiquement d'empiéter dans un parc provincial.

1215 Donc, sur la rive de Hudson à ce moment-là, les terrains qui seraient vis-à-vis cet emplacement-là, advenant le cas qu'on puisse être dans le parc, il y a des résidences tout le long. Il n'y a pas un terrain vacant à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1220 D'accord. Et l'idée qui a été soulevée hier par madame Longpré à la toute fin de la séance d'hier soir concernant un lien routier entre la 342 et le...

M. CLAUDE DESJARDINS :

1225 Et le traversier?

LE PRÉSIDENT :

1230 Et le traversier, qu'est-ce que vous pensez de ça en tant que propriétaire?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1235 Écoutez. Si je reviens en 2000 au moment où j'ai commencé à travailler sur mon projet de modernisation, l'élaboration du projet initial a été faite après avoir consulté les plans et les grandes orientations du ministère des Transports.

1240 Donc, on a voulu concevoir un projet qui rencontrait en tous points les objectifs du ministère des Transports au niveau routier et aussi ceux du développement économique régional.

1245 Donc, on avait un projet qui était pas mal plus ambitieux par, entre autres, la mise en service de trois traversiers de 15 voitures et chacun et, l'année suivante, la mise en service d'un quatrième, parce qu'on justifiait cette mise en service-là par les prévisions d'achalandage faites par le ministère des Transports.

1250 Pour prévenir l'achalandage accru en zone résidentielle, on avait cru bon de proposer à la municipalité la création d'une voie d'accès qui partait de la 342 à l'angle de Bédard, qui descendait à travers les terres agricoles pour rejoindre le chemin de fer en place, pour ensuite se diriger vers le site de la traverse.

1255 À ce moment-là, nous, sans faire d'étude exhaustive, on avait dit que, compte tenu que le terrain du parc Sanderson appartenait à la municipalité, ils auraient pu tout simplement faire descendre la route de contournement par le parc Sanderson pour aboutir sur Main Road presque en face du site du traversier.

1260 C'était une proposition. Ça ne faisait pas partie de mon projet parce que, moi, je ne peux pas construire cette route-là, je ne peux pas être propriétaire, je ne peux pas faire aucune expropriation, ce n'est pas mon rôle.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

1265 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

1270 Mais c'était juste, en fait, pour bien paraître au niveau de la municipalité de dire: *On sait qu'il va y avoir de plus en plus de trafic. Donc, au moins, on arrive avec une solution. On arrive avec une piste de solution pour soulager les routes résidentielles, les secteurs résidentiels.+

Malheureusement ou heureusement, peu importe, ça a soulevé des inquiétudes et on s'est mis en mode écoute, et puis on a rajusté l'ensemble des paramètres. On a modifié les

1275 plans des bateaux, pour passer à deux bateaux de 18 véhicules chacun, pour être en mesure de respecter la capacité actuelle, parce que la volonté de la municipalité et des citoyens était qu'ils ne voulaient pas qu'on attire plus de clientèle.

1280 Donc, on s'est dit: *On conservant la même capacité d'offre, c'est pas nous qui va attirer la clientèle mais plutôt le développement démographique qui va faire qu'il va y avoir plus d'achalandage.+ Et là, à ce moment-là, on a donné le pouvoir à la municipalité, par une entente, de décider à quel moment la solution devra être mise en place pour soulager le réseau routier.

1285 Comme j'ai expliqué hier, la traverse comme telle a deux possibilités pour soulager le réseau routier. C'est soit d'augmenter les files d'attente en ajoutant des lignes sur la propriété et en accumulant des véhicules là, ou encore d'améliorer la fluidité. À ce moment-là, il aurait été favorable d'avoir une étude de circulation pour vraiment définir des pistes de solutions appropriées au secteur.

1290 Mais malheureusement, il n'y a pas d'étude qui a été faite par la municipalité encore, comme ça avait été demandé par la commission du BAPE lors des audiences publiques sur le dragage.

1295 Sur le rapport 180 encore une fois, je n'ai pas le numéro de la page, mais je pense que c'est la page 44, si je me souviens bien:

1300 *La commission considère qu'une étude sur la circulation devrait être effectuée par la Ville de Hudson pour mettre en évidence les causes des problèmes de circulation et y remédier, le cas échéant.*

Je me suis toujours, par la suite, détaché de cette option qui avait été avancée par moi à cette époque, parce que c'est très très émotif à Hudson, et puis je considère que c'est important pour moi que le projet se fasse en concertation avec le milieu. Puis je pense qu'on a fait vraiment nos devoirs à ce niveau-là, on a rajusté le projet dans son ensemble.

1305 Mais si je crois personnellement – ça demeure une opinion personnelle et je ne veux pas que les gens perçoivent que je veux pousser cette option-là – mais je crois qu'autant Hudson que les municipalités environnantes sont en pleine croissance et qu'une adaptation de son réseau routier local doit être considérée sérieusement pour le bien de l'ensemble des citoyens, autant les citoyens de la rue Bellevue que des citoyens de Main Road, et puis aussi par la création d'une voie de pénétration au village qui ne servirait probablement pas seulement pour le traversier mais aussi pour l'ensemble des résidents du coeur du village. Cette voie de pénétration-là pourrait aller jusqu'au centre du village en longeant la voie ferrée.

1315 La faisabilité de ça, je ne la connais pas. C'est une idée. Qui je suis pour proposer des choses à une municipalité?

LE PRÉSIDENT :

1320 Ça va.

Madame Villandré, c'est quoi la position officielle de la Ville de Hudson par rapport à l'idée d'aménager une voie de contournement comme ça sur des territoires qui appartiennent à la Ville de Hudson, le parc en question, de 342 jusqu'à l'angle de Bédard par exemple, une
1325 voie qui longe la voie ferrée?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Le conseil municipal voit ça comme une inquiétude. D'une part, c'est un territoire qui
1330 est zoné agricole, dans la zone verte de la Commission de protection du territoire agricole, d'une part.

En deuxième lieu, c'est l'extrémité est de notre ville, c'est pas le centre. Le seul
1335 achalandage qu'on a, c'est la traverse Oka. Et les résidences, il n'y a pas de permis de construction qui se donne là à tour de bras.

Mais il reste que la Ville va quand même procéder à une étude de trafic, ça, c'est
1340 évident, pas seulement pour cet endroit-là mais dans la ville en général, et on verra ce qu'il va se faire. Mais on ne veut pas traverser les terres agricoles et on ne veut pas changer le caractère résidentiel de cet endroit-là. C'est l'extrémité est de notre ville, c'est pas une section où on veut développer.

En tant qu'administrateur et non politicien, je peux vous faire part de ce que le conseil
1345 a dit.

LE PRÉSIDENT :

Puisqu'on en parle, j'invite aussi la Ville, dans la mesure du possible, si elle a
1350 l'intention de présenter un mémoire dans la deuxième partie de l'audience, de tenir compte de cette possibilité et de donner à la commission le plus d'information possible par rapport à sa faisabilité et c'est quoi les facteurs qui militent contre, comme les facteurs qui militent en faveur, et ça représente quoi exactement comme charge pour la municipalité, comme possibilité d'une alternative possible.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1360

Merci.

Je vais vous inviter à prendre la parole, madame Corker, ensuite.

1365

Oui, allez-y, madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1370

Madame Villandré, quels sont les projets de la Ville concernant le développement foncier autour de la traverse? Quelles sont les vocations qui sont prévues? C'est résidentiel?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1375

C'est résidentiel, des terrains de 30 à 40 000 pieds carrés, aucun développement prévu. Il va y en avoir un, mais plus vers le centre-ville. On n'a pas de développement de prévu. On n'a pas de subdivision. C'est des terres agricoles.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1380

À long terme.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1385

Oui, pas de développement prévu. Le sol n'est pas propice au système septique. Parce qu'on n'a pas de système d'égout dans la Ville de Hudson, donc, toute construction doit avoir un système septique et le sol n'est pas perméable. C'est pas facile pour avoir des permis de construction.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1390

Les terrains qui longent la traverse, qui entourent la traverse en zone limitrophe, est-ce qu'ils sont zonés résidentiels?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1395

Oui, zonés résidentiels exclusivement.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1400

Ils sont libres actuellement?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1405 Ils sont zonés résidentiels immédiatement tout près de la traverse et zonés agricoles aussi de l'autre côté du chemin. C'est entouré de territoire agricole.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1410 Oui, mais dans la zone limitrophe, c'est vraiment résidentiel?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Oui, résidentiel.

1415 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est résidentiel, et puis il n'y a pas de développement actuellement là-dessus?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1420 Non.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1425 C'est libre.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1430 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Blouin, vous avez demandé la parole, allez-y.

M. ÉRIC BLOUIN :

1440 Oui. Peut-être ajouter un complément dans ce que monsieur Desjardins disait pour un lien avec un pont. J'interpellerai peut-être les gens du MTQ. J'ai en ma possession à la municipalité de vieux plans qui doivent remonter aux années 1960 où on envisageait de

1445 compléter la 640 avec un pont pour raccorder ce côté-ci de la rivière des Outaouais. Le pont est situé plus au nord sur la rivière des Outaouais. Ça fait que si on doit regarder ça, il y a déjà eu des idées dans les années 60.

LE PRÉSIDENT :

1450 C'est quoi le statut de ce projet ou cette idée? Monsieur Marcil, est-ce que ça apparaît quelque part dans des plans stratégiques quelconques du ministère actuellement pour les cinq à dix ans qui viennent?

M. GUY MARCIL :

1455 Il faudrait le demander à monsieur Le, j'ai aucune idée.

LE PRÉSIDENT :

1460 D'accord, merci.

Oui, allez-y, monsieur Pellerin.

M. JEAN-LUC PELLERIN :

1465 Peut-être que je peux répondre. Effectivement, l'autoroute 640 qui ceinture la couronne nord, les Basses-Laurentides, était prévue initialement et son numéro d'autoroute trahit bien sa fonction. En fait, c'était une boucle qui devait relier la 40 au niveau de Repentigny jusqu'à Hudson du côté de la Montérégie.

1470 Le pont n'a jamais été fait et, à ma connaissance, c'est mort. Il n'y a pas de projet. On n'a même plus d'ambition dans ce sens-là. Donc, c'est complètement abandonné pour l'instant. On n'a pas les terrains de toute façon. Et, présentement, la 640 finit à l'entrée du parc d'Oka.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1480 Madam Conway, do you have any other questions?

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

1485 No.

THE CHAIRMAN :

Good. Madam Mayor, you asked to add something.

1490 **Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

I have a few questions, I just want to keep on this subject. When Monsieur Desjardins proposed the possibility of coming through agricultural land and through Sanderson Park as an alternative route to overcome some of the traffic congestion, the Town of Hudson's most important project that we have on our books is to have a sewage treatment facility in Hudson.

1495 One of the areas that is in dire need of this facility is the Bellevue-Sanderson area which is adjacent to the ferry. And we are waiting for a grant from Minister of Municipal Affairs that would be a grant from both the federal and provincial levels. Our application has been in since 2001.

1500 The intended site for a pumping station to handle the sewage in the Bellevue-Sanderson area would be at the bottom of Sanderson Park. Therefore, the possibility of having a road run through our pumping station is out of the question.

1505 Moreover, since 1998, Hudson, like many other municipalities, has faced dramatic downloads from the provincial government in excess of \$3M on a cumulative basis. We are facing having to rebuild roads on Cameron, Côte St. Charles. These are the major arteries into Hudson in addition to Bellevue.

1510 And the proposed cost to rebuild these roads for the base up is in the millions of dollars. The Town of Hudson, to service what you yourself said yesterday one... the annual volume of traffic for the ferry equals one day's of traffic on the Highway 40.

1515 The Town is no position to spend what I would consider millions of dollars to run a road from Highway 342 once it comes into the Town of Hudson along agricultural land to get to the ferry. We're just not in a position to consider such a possibility, unless it's the MTQ's intention to expropriate agricultural land in order to get there. So, that's just a point of clarification.

1520 **THE CHAIRMAN :**

Good. Thank you. Do you have any questions?

1525 **Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

1530 Forgive me, Madam. We will come back to this point yet again in the second phase.

Mrs. ELIZABETH A. CORKER :

1535 No problem, but I just wanted to bring that up.

THE CHAIRMAN :

And you expect us to probe this further, because that's...

1540 **Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

Not at all.

THE CHAIRMAN :

1545 Good. Thank you.

Mrs. ELIZABETH A. CORKER :

1550 I'll address the question to you, but my question will be to Monsieur Desjardins. I believe that he did a study on who the users were of the ferry and the study goes back to year 2000.

1555 Since 2000, there have been dramatic construction increases in the surrounding municipalities. I point to Vaudreuil-Dorion as well as St. Lazarre. The annual number of building permits that have been issued there since 2000 are in excess of 300.

1560 There was a study published in the local French newspaper, I believe it was L'Étoile, where it showed that, last year alone, there were in excess of 450 building permits issued in the city of Vaudreuil-Dorion.

1565 I don't believe that he answered part of the question that you posed to him and that is, what are the percentage of overall users of the ferry on an annual basis that come from within the Municipality of Hudson?

LE PRÉSIDENT :

1570 Monsieur Desjardins, d'abord, avez-vous accès à des données par rapport à l'utilisation plus récente que 2000 et si vous avez de l'information que madame la mairesse a demandée concernant les usagers qui proviennent de la Ville de Hudson proprement parlant.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1575 Premièrement, pour ce qui est des données des utilisateurs de la Ville de Hudson, malheureusement, je n'ai pas ces informations-là.

1580 Pour l'intervention de madame Corker sur la croissance, je voudrais juste revenir. À partir de 2000 où on a fait le sondage en fait, c'est qu'en 2000, par rapport à 1999, on a eu 1 % d'augmentation. Il faut comprendre qu'on est en situation de saturation à la traverse depuis, donc 1 % d'augmentation par rapport à 99. De 2001 par rapport à l'an 2000, 14.7 % d'augmentation. 2002 par rapport à 2001, moins 11 %. Ensuite, 2003 par rapport à 2002, plus 14.3 %. De 2004 par rapport à 2003, moins 4.8 %. Et 2005 par rapport à 2004, moins 7.9 %.

1585 Donc, on s'aperçoit ici que ça fluctue d'une année à l'autre autant au positif qu'au négatif mais, dans l'ensemble, il y a une situation de saturation. Ce qui explique en partie la capacité limitée du système et une partie des débordements en période de fort achalandage.

Si vous voulez, j'ai une évaluation des périodes de débordement...

1590

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1595

M. CLAUDE DESJARDINS :

... au moment peut-être opportun ou maintenant? Comme vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

1600

Allez-y. Allez-y maintenant.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1605

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1610 Oui. Il y a des gens qui ne sont pas avec nous cet après-midi et qui viendront ce soir, au risque de vous faire répéter la même chose si la question se posait. On ne dira pas que la question est déjà posée et répondue, on va probablement être assez courtois pour redonner la même réponse.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1615

Ça va me faire plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1620

Allez-y, monsieur Desjardins.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1625

Donc, soyez attentif, parce qu'il y a des périodes d'heures et il y a des temps d'attente. Ça peut être difficile à assimiler comme ça.

1630

Donc, en haute saison. La haute saison, on parle ici de juin à août, donc jusqu'à la fin août. Du lundi au jeudi en général, de 9 h à 18 h, on a de 20 à 40 minutes d'attente. Le vendredi de 9 h à 16 h, 20 à 60 minutes d'attente. De 16 h à 19 h le vendredi, on est en débordement.

LE PRÉSIDENT :

1635

Qu'est-ce que vous entendez *en débordement+?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1640

Débordement, ça veut dire qu'on a plus de 60 véhicules sur le site d'accumulés et ça déborde sur le réseau routier.

LE PRÉSIDENT :

1645

D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1650

Donc, on commence à bloquer Main Road, de 16 h à 19 h. Ensuite, de 19 h à 20 h, l'heure de pointe ralentit et on retombe à 20 à 40 minutes d'attente pour estomper à rien.

Le samedi et le dimanche en haute saison, de 9 h à 10 h le matin, de 20 à 40 minutes d'attente. De 10 h à 13 h, on peut aller jusqu'à 60 minutes d'attente; donc, la cour se remplit. De 13 h à 17 h, on est en débordement. Et à partir de 17 h à aller jusqu'à 20 h, ça réduit; donc, une heure, 40, 20 minutes, ainsi de suite.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Et quand vous dites *en débordement+, c'est-à-dire quelqu'un qui n'a pas du tout l'intention de prendre la traverse, il va falloir attendre que ça se résorbe.

1660 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Ils ont l'intention de prendre la traverse. Donc, ils sont en file d'attente sur...

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais quelqu'un qui passe par la route Main, mais qui n'a rien à faire avec la traverse, pourrait subir le...

1670 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Il doit attendre son opportunité pour passer à côté ou... c'est un petit peu périlleux.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est évident.

1680 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

On doit avouer que c'est pas une situation qui est enviable.

1685

En basse saison, donc on parle avril, mai et début juin, septembre, octobre et novembre, les débordements se situent le vendredi de 16 h à 18 h, une courte période de pointe. Puis même, je dis *novembre+, c'est pas vrai. En fait, il n'y a pas de débordement en novembre. Ça va peut-être plus vers la fin octobre.

1690

Les samedis et dimanches, en basse saison, il n'y a pas de débordement. C'est de 10 h à 18 h, on peut atteindre 40 minutes de file d'attente. Il y a des possibilités de débordement en septembre et en début octobre selon la température, puis la période touristique. On sait qu'il y a des entreprises agrotouristiques qui ont des fortes périodes comme, par exemple, le temps des pommes, ça attire énormément de gens dans la région Des-Deux-Montagnes, tout comme la région de Rougemont ou autres régions similaires. Donc, forcément, il y a des achalandages accrus pendant ces périodes-là.

1695

Il est sûr que, l'an dernier, la restriction à trois traversiers a entraîné le prolongement des périodes de débordement. Ça, c'est définitif que ça a eu un impact, d'autant plus que la croissance démographique n'a pas cessé.

1700 Encore là, on a un paquet de données démographiques pour illustrer la situation passée, et actuelle, et future. Au moment où vous le jugerez, on sera disponibles pour vous présenter ça.

LE PRÉSIDENT :

1705 En condition de débordement, c'est quoi le temps d'attente?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1710 On dit qu'on a une heure quand tu es sur le site. Ça peut aller à une heure, une heure quinze, une heure trente parfois. Puis dans des cas où il y a eu un...

1715 Comme l'année passée, il y a eu un accident, je pense que c'est sur une bretelle de l'autoroute 40, sur le boulevard Des Sources, le réseau routier était complètement paralysé. On a dû prolonger nos heures d'affaires pour satisfaire la demande mais, encore là, on y arrivait à peine parce qu'il y avait au-delà de deux heures d'attente. C'était une situation de crise partout sur le réseau routier.

LE PRÉSIDENT :

1720 Juste avant de passer la parole à madame Bigué, une question à la Ville technique. Quand il y a des périodes d'attente, de débordement, et caetera, et caetera, les moteurs allumés, est-ce que la Ville a le pouvoir de réglementer la mise en marche et la mise en arrêt obligatoire des moteurs si une voiture est stationnaire et non pas en mouvement au-delà de cinq minutes, dix minutes? Est-ce que vous avez des pouvoirs de réglementer ça sur votre territoire?

1725 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

1730 L'an passé, au moment où il y a eu le plus de débordement, où on a eu le plus de problèmes, pour résoudre ça sans parler de pollution ou de bruit, on a fait installer des enseignes qui interdisaient l'arrêt de véhicules, pas le stationnement, mais l'arrêt de véhicules à des points stratégiques pour protéger justement le circuit, pour pouvoir avoir un libre... Donc, c'était à certains endroits: au bas de la rue Bellevue, le rond de la rue Main et aucun stationnement sur Sanderson.

1735 Et on avait demandé à la Sûreté du Québec de mettre en vigueur cette résolution-là, ces enseignes-là qu'on avait installées. La Sûreté du Québec a... on voyait ça comme faisant circuler les voitures, ce qui faisait que personne n'était effectivement incommodé.

1740 Comme, par exemple, les gens qui sont résidents sur la rue Bellevue ou sur Sanderson n'étaient pas incommodés par un véhicule qui était stationnaire pendant une heure de temps avec son moteur allumé. Ça a plus ou moins bien fonctionné.

LE PRÉSIDENT :

1745 C'est possible pour la municipalité de réglementer la mise en marche des moteurs des véhicules stationnaires, par exemple d'adopter une résolution qui dit: *Il est interdit sur le territoire que le moteur reste allumé au-delà de trois minutes ou cinq minutes si le véhicule est stationnaire.+ Est-ce que c'est concevable, ça?

1750 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

C'est concevable. La Ville d'Outremont est en train de faire l'essai de ça.

LE PRÉSIDENT :

1755 D'accord, très bien.

Madame Bigué, allez-y.

1760 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Monsieur Desjardins, dans une éventualité où le projet se réalisait, la capacité d'attente, des files d'attente, le temps d'attente serait de combien?

1765 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Dans le but de répondre aux attentes de la municipalité...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1770 Les files d'attente...

M. CLAUDE DESJARDINS :

1775 ... en ce qui a trait à notre capacité...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1780 C'est ça.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1785 ... malheureusement, la modernisation permet tout simplement le maintien du service actuel. Ça nous permet de rester en opération, parce qu'on connaît les contraintes de Transport Canada qui nous pendent au bout du nez. La journée qu'ils vont appliquer leur réglementation telle qu'ils l'ont développée, il n'y aura plus possibilité d'opérer.

1790 Donc, c'est un devoir pour nous de prévoir le coût et d'être prêts pour ça, d'autant plus que nos équipements commencent à être désuets à un point assez critique au niveau de nos remorqueurs. Mais mis à part ça, le projet de modernisation, tel que déposé aujourd'hui, ne changera en rien la situation de débordement et d'attente.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1795 Et est-ce qu'il n'y a pas eu une équipe de travail concernant ce sujet-là, qui incluait la Ville d'Oka, et la Ville de Hudson et vous-même?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1800 Bien, moi, j'avais proposé un mécanisme d'évaluation en juin 2004; malheureusement, on n'a pas eu de suite de ça. C'est un document qui a été déposé, à travers lequel...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1805 Non, mais vous avez répondu, parce que c'était ça ma question.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1810 Merci.

Mrs. ELIZABETH A. CORKER :

1815 My question hasn't been answered. I'll phrase it another way. Do the majority of users of the ferry come from Hudson or outside Hudson?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1820 J'ai répondu précédemment que je n'avais pas ces données-là au niveau de la microanalyse de savoir de quelles municipalités les gens viennent. C'est plutôt au niveau régional.

Mrs. ELIZABETH A. CORKER :

1825 Does the mere fact that Monsieur Desjardins suggest that perhaps we seriously consider providing a road from 342 through agricultural land directly to the ferry not suggest that the majority of users come from outside the Municipality of Hudson?

THE CHAIRMAN :

1830 It could be interpreted that way.

Monsieur Desjardins, allez-y.

1835 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

J'ai manqué le début.

LE PRÉSIDENT :

1840 Le fait que vous semblez favoriser l'idée d'avoir une voie de contournement de 342 vers la traverse, est-ce que ça aurait un sens dans la mesure où peut-être la majorité des utilisateurs ne viennent pas de la ville de Hudson comme telle? Autrement, ça...

1845 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Honnêtement, lorsque j'ai présenté cette option-là initialement, c'était dans le but de soulager les routes, la rue Bellevue en fait.

1850 En fait, moi, si je m'en tiens à mon rôle... parce que ma responsabilité comme propriétaire de ce lien-là, c'est d'assurer un service fiable et sécuritaire et à la hauteur des attentes des usagers. Je complète le réseau routier et je dois assumer cette tâche-là de façon professionnelle.

1855 Pour ce qui est du débordement, moi, lorsque je dis que j'ai besoin d'augmenter ma capacité pour satisfaire les besoins, c'est ce que j'ai besoin.

LE PRÉSIDENT :

1860 D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1865 Pour ce qui est des débordements, à ce moment-là, on se trouve à déborder sur le terrain du voisin qui se trouve à être la responsabilité de la municipalité. Donc, j'ose espérer

que la municipalité prendra ses...

LE PRÉSIDENT :

1870 Vous l'avez déjà dit, c'est clair.

M. CLAUDE DESJARDINS :

1875 C'est ça. Tout comme le ministère des Transports du Québec va le faire sur son propre réseau. Donc, je pense que c'est un travail d'équipe à ce niveau-là. On doit travailler en collaboration et ensemble pour s'assurer que nos réseaux de transport sont congruents, dans le sens où ils peuvent suffire à l'un et l'autre. Donc, s'il y a un maillon faible, c'est sûr que l'ensemble va s'en ressentir.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Bigué a une question, mais juste avant...

1885 It could be. It could also be interpreted in the sense that, well, that link would be available for people who do not come from Hudson while the people who come from Hudson could go directly. So, it can be interpreted either way.

Mrs. ELIZABETH A. CORKER :

1890 But is it possible for either Monsieur Desjardins or someone else to provide us that information about if the majority of users do in fact come from outside the municipality?

LE PRÉSIDENT :

1895 Vous n'avez pas l'équivalent d'études provenance-destination pour identifier la provenance des utilisateurs par localité, par municipalité?

M. CLAUDE DESJARDINS :

1900 Je crois qu'on l'a par code postal et peut-être que ça nous aiderait à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait très utile.

1905

M. CLAUDE DESJARDINS :

Oui, définitivement que je m'engage à vérifier les documents.

1910 **Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

Thank you.

1915 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

J'aimerais ajouter qu'on fait référence à une zone commerciale. Oui, c'est une opération qui semble être commerciale, mais on fait partie de l'infrastructure routière, dans le sens où on fait partie intégrante du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie du réseau d'accès au territoire.

1920

Ici, j'ai des extraits du schéma d'aménagement. En page 11, me permettez-vous de lire le paragraphe?

1925

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1930 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Au chapitre des infrastructures de transport, certaines infrastructures importantes relient le territoire de la MRC à l'île de Montréal, telles l'autoroute 20, environ 50 000 véhicules par jour au point Galipeau, l'autoroute 40, environ 70 000 véhicules par jour sur le pont de l'île aux Tourtes, et le réseau de train de banlieue AMT reliant Montréal à Rigaud.

1935

On compte aussi le traversier Hudson/Oka qui opère sur une base saisonnière et qui dessert une clientèle relativement importante, environ 160 000 véhicules par année. Mentionnons qu'un pourcentage relativement important du trafic enregistré sur les routes 20 et 40 correspond à des véhicules se déplaçant entre Montréal et la frontière ontarienne et n'ayant aucunement affaire sur les territoires de la MRC.

1940

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1945 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Aussi, en page 120, au point 10.5, il y a un chapitre spécifique sur le réseau de traversiers.

1950

Le territoire de la MRC est relié à ceux de la MRC de Deux-Montagnes et de la MRC d'Argenteuil par deux traversiers opérant sur une base saisonnière d'avril à novembre. Il s'agit

du traversier Hudson–Oka et du traversier Pointe-Fortune–Carillon.

1955 *Ceux-ci constituent des compléments au réseau routier permettant d'éviter des détours par le pont d'Hawkesbury ou par le pont de l'autoroute 13. Ils sont utilisés par une clientèle relativement importante composée de résidants habitant des deux côtés de l'Outaouais et d'excursionnistes effectuant des circuits en automobile ou à vélo.*

1960 *Soulignons qu'un projet de traversier de plus forte capacité entre Hudson et Oka est actuellement à l'étude.*

1965 Donc, on fait partie de la structure routière. Donc, on doit nous considérer, à mon avis, comme tel. Donc, ce n'est pas de discuter si ça doit rester ou si ça doit disparaître. On fait partie de l'infrastructure et on doit s'assurer de le maintenir dans un état convenable à la hauteur des normes actuelles et à la hauteur des attentes des usagers.

LE PRÉSIDENT :

1970 Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1975 Oui. Selon la Ville de Hudson, l'entente concernant la limitation des deux bateaux pourrait être remise en question par le MTQ. Est-ce que c'est vrai ou est-ce que le MTQ pourrait avoir une influence quelconque sur cette entente?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

1980 L'entente a été signée par Hudson, Oka et monsieur Desjardins. Il n'a pas été question que le ministère des Transports du Québec...

LE PRÉSIDENT :

1985 Mais madame Corker a peut-être un complément d'information sur la question de madame Bigué. Allez-y.

Mrs. ELIZABETH A. CORKER :

1990 As far as the *entente* that was signed, it was signed between the Municipality of Hudson, the Municipality of Oka and Claude Desjardins, owner of Traversier Oka. And the purpose of the *entente* from our side was to... we acknowledge that we have absolutely no jurisdiction over whether Claude continues with his existing boats or has new boats. This is something that's, you know, under the auspices or the authority of Transport Canada and has nothing to do with our jurisdiction.

1995

Our intent in signing this *entente* was to equate the existing capacity with the new boats, that we would maintain the existing capacity.

2000

You know, our road infrastructure network, many times over the summer months, is incapable of absorbing the volume of traffic. And with the population statistics that Monsieur Desjardins has supplied in the environmental impact study, it's only going to increase.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2005

Alors, c'était pas au MTQ mais bien au ministère des Transports fédéral, à savoir si vous avez le pouvoir de restreindre le nombre de bateaux que le traversier... d'avoir une influence sur l'entente, autrement dit, qui a été signée.

M. PIERRE PLAMONDON :

2010

Non. Transports Canada au niveau de nous autres, Transports Canada au niveau de l'inspection sécurité maritime, on n'a pas d'influence là-dessus. Nous autres, on pense simplement au niveau de la sécurité et de la construction des navires en termes de réglementation et loi.

2015

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

2020

LE PRÉSIDENT :

J'ai une question pour vous, monsieur Plamondon. Si le service continue tel qu'il est maintenant sans projet de modernisation, s'il n'y avait pas du tout de projet de modernisation sur le banc d'essai, on n'en parle pas, est-ce que Transports Canada renouvellerait... d'abord, le permis d'opération, c'est fait...

2025

M. PIERRE PLAMONDON :

2030

Le permis d'opération actuel de Traversier d'Oka, c'est un permis qui est basé sur des clauses grands-pères. C'est-à-dire que c'est en fonction de la réglementation, comme je vous ai expliqué hier, au niveau de la *Loi de la marine marchande* qui est en train d'être modifiée en fonction de la *Loi 2001* avec une nouvelle réglementation.

2035

C'est sûr que cette nouvelle réglementation-là va amener des modifications aux navires. C'est sûr que Transports Canada, comme je l'ai dit tantôt, a le mandat d'améliorer la sécurité sur les traversiers. Actuellement, on est en démarche pour que s'établisse cette façon-là.

2040 Suite à l'incident de l'an passé où deux bateaux ont touché ensemble, il y a un rapport qui a été demandé par le directeur de la région du Québec, à savoir est-ce que ce type d'opération-là est fiable. Ce rapport-là a été donné au directeur en fonction de dire qu'il ne recommandait pas une opération de ce type-là.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Il ne recommandait pas...?

M. PIERRE PLAMONDON :

2050 Une opération de ce type-là.

LE PRÉSIDENT :

2055 D'accord.

M. PIERRE PLAMONDON :

Parce que ça amène certains dangers, comme expliqué dans la présentation hier.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que je cherche à savoir, si demain monsieur Desjardins renonce à son projet de modernisation, d'ici six mois, un an, trois ans, quatre ans, est-ce que le permis dit grand-père pourrait continuer à être reconduit ou...

2065 **M. PIERRE PLAMONDON :**

C'est-à-dire que je crois qu'il y aurait des modifications au type de navire utilisé pour le service de traversier.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Transports Canada pourrait demander des modifications?

2075 **M. PIERRE PLAMONDON :**

Demander des traversiers autopropulsés.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Et ces modifications pourraient réduire la capacité de transport?

M. PIERRE PLAMONDON :

Non, aucunement, aucunement. Ça n'a aucun rapport avec la capacité.

2085

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2090

M. PIERRE PLAMONDON :

Parce que la capacité pourrait être plus grande aussi.

LE PRÉSIDENT :

2095

D'accord, je vois. Mais le maintien de ce service tel qu'il est actuellement *sine die, advitam aeternam* n'est pas possible.

M. PIERRE PLAMONDON :

2100

Non.

LE PRÉSIDENT :

2105

D'accord. Merci. Pour ce qui est du ministère des Transports du Québec, le ministère des Transports du Québec n'a pas de compétence par rapport à ce sujet, la nature des équipements, le maintien ou non, la capacité de transport, et caetera, et caetera.

M. GUY MARCIL :

2110

La Commission de transport qui octroie un permis va l'octroyer tant et aussi longtemps que Transports Canada...

LE PRÉSIDENT :

2115

C'est conditionnel?

M. GUY MARCIL :

2120

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est automatique.

2125

M. GUY MARCIL :

C'est automatique.

2130

LE PRÉSIDENT :

D'accord. On a tout compris maintenant.

Oui, Madam Conway please.

2135

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

I have a question, but I don't know if anyone is able to answer it here.

2140

THE CHAIRMAN :

Try it, we'll find out.

2145

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

But as a citizen of Hudson who has lived in Hudson for close to 30 years, I'm trying to understand why the citizens of Hudson would want to have modernization of a ferry that will probably have a negative impact upon their property value in the area of the ferry.

2150

The modernization does not change the flow of traffic. We still would have the same amount of traffic. The quality of life for the people on Bellevue and Sanderson are adversely affected. And as Mr. Desjardins freely admitted, the cars sit on Bellevue. Therefore, I don't see how it's any financial benefit to the merchants of Hudson if the cars are over on the other side.

2155

I just don't see why or... why should the citizens of Hudson want to modernization, go through the inconvenience of the construction, the noise, the visual pollution as far as I'm concerned that will be down at the ferry, the people that own property in the area, instead of looking out at the river, will be looking out at a wharf and a barge. If somebody could tell me, why should the people of Hudson even contemplate...

2160

THE CHAIRMAN :

Understood.

2165

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

2170 ... having this disruption? And also as Madam Mayor has pointed out, we, the people of Hudson, we're inconvenienced, we can't use Main Road. I have tried. I mean like I live near the village and I have tried going east on a weekend and have not been able to. And I have actually been yelled at trying to drive on the streets of Hudson.

We pay to have the streets maintained to accommodate Mr. Desjardins's clients.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

La question est claire, madame Conway, et je...

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

2180 Why?

LE PRÉSIDENT :

2185 D'accord, très bien. Je vais reprendre la question et je vais l'envoyer à monsieur Desjardins.

2190 Et je vais mettre la question en ces termes: quels sont les avantages de votre projet de modernisation, d'après vous, pour les citoyens de Hudson et de la Ville de Hudson? S'il y a des avantages, lesquels. Et c'est de quelle nature.

M. CLAUDE DESJARDINS :

2195 Premièrement, au niveau commercial, il y a des avantages certains. Les commerces de Hudson ne vivent pas que par la consommation effectuée par ses résidents.

2200 Donc, il y a plusieurs services qui sont offerts au village, qui dépendent de la clientèle extérieure. Donc, ça, c'est un point. Donc, pour conserver un niveau de service intéressant à Hudson, il faut accueillir des gens de l'extérieur. Peu importe avec traverse ou sans traverse, c'est une observation que je fais à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

2205 Est-ce que vous dites qu'il y aura probablement moins de gens qui fréquenteraient les commerces de la Ville de Hudson en l'absence de la traverse?

M. CLAUDE DESJARDINS :

2210 J'oublie le nom du monsieur qui est propriétaire d'une boutique d'antiquités. Et entre le moment où le traversier a fermé et que le pont de glace a ouvert, il a fermé ses portes. Il a mis son numéro de téléphone dans la fenêtre pour demander aux clients, qui étaient intéressés d'aller là, de l'appeler chez lui. Donc, c'est un signe. Écoutez, je n'ai pas fait le tour pour évaluer l'impact, mais il y a un impact qui est définitif.

2215 C'est un service public. C'est sûr que c'est pas tous les résidants qui l'utilisent. C'est là pour ceux qui en ont besoin, ceux qui ont besoin de se déplacer, que ce soit quotidiennement ou occasionnellement. C'est un service qui existe et qui est là.

2220 À savoir en quoi ça bénéficie? C'est sûr que ceux qui l'utilisent souhaitent le maintien et l'amélioration du service. Par contre, je comprends ceux qui ne l'utilisent pas du tout, que, pour eux, leur opinion est totalement différente, et je respecte ce point de vue-là.

2225 Par contre, je veux dire, c'est un service public qui est en place depuis près de 100 ans et qui a grandi au fil des années. Il y a eu une croissance soutenue et raisonnable en ce sens qu'il a suivi l'évolution démographique des deux régions. La croissance de ce service-là a toujours été au diapason du reste des deux régions. Donc, c'est sans contredit.

LE PRÉSIDENT :

2230 D'accord.

M. CLAUDE DESJARDINS :

2235 Un autre fait, on parlait de la valeur des propriétés. Je dois vous faire remarquer que trois des quatre résidences immédiatement voisines de la traverse ont été vendues dans les dernières années depuis 1999, donc depuis que je suis propriétaire. S'il y a eu des transactions sur ces maisons-là, c'est parce que les gens ne les ont pas laissées aller pour des sommes ridicules. Ils ont eu une transaction qui était acceptable pour eux.

2240 Pour ce qui est des gens qui sont venus s'installer dans ces résidences-là, le projet de modernisation a été largement médiatisé. Donc, je peux assumer que les gens qui sont venus s'installer à cet endroit-là connaissaient les risques qu'il y ait un projet de modernisation éventuellement.

2245 Tout comme mon voisin du 159 Main Road, c'est des gens de la région qui demeuraient à Saint-Lazare. Saint-Lazare reçoit les mêmes journaux locaux que nous. Et quand ils sont venus s'installer à côté de chez nous, c'était en parfaite connaissance de cause. Ils connaissaient le dossier pratiquement aussi bien que moi. Puis ça, c'est juste les maisons immédiates.

2250

À l'extérieur, il y a eu des constructions neuves. Sur Bellevue, il y a eu plusieurs transactions immobilières qui se sont faites. Écoutez, quant à moi, c'est faux de prétendre que les valeurs des propriétés baissent.

2255

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2260

M. CLAUDE DESJARDINS :

Les valeurs des propriétés à Hudson montent et vont continuer de monter, parce que c'est un beau secteur.

2265

Pour ce qui est de la fréquentation de Hudson, c'est une ville riveraine. Donc, peu importe, qu'il y ait un traversier ou qu'il n'y ait pas de traversier, c'est une route qui est favorisée par les promeneurs.

2270

Que vous partiez de Montréal, si vous décidez de faire une balade en voiture ou de passer un dimanche en famille à trouver des sites touristiques, vous allez probablement privilégier prendre le chemin de l'Anse à Vaudreuil et, ensuite, emprunter Main Road jusqu'à Rigaud plutôt que d'emprunter l'autoroute 40, et autant pour les automobilistes, que pour les cycliste et que les motocyclistes.

2275

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas ça la question. C'est quoi les avantages pour la Ville de Hudson, que madame Corker a posée, en quoi le projet de modernisation comporte des avantages pour la Ville de Hudson spécifiquement.

2280

M. CLAUDE DESJARDINS :

Bien, c'était dans la première partie de ma réponse.

2285

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2290

M. CLAUDE DESJARDINS :

Mais j'élaborais davantage pour répondre à... peut-être donner un complément d'information sur des points qui ont été soulevés sur l'achalandage de la traverse. Si, à Hudson, il y a plus de monde ou moins de monde si la traverse existe ou si elle n'existe pas,

il y aura toujours du monde à Hudson.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2300 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

C'est un village qui attire les gens. C'est un village où les gens aiment aller se promener, qu'il y ait une traverse ou qu'il n'y en ait pas.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Juste avant de prendre une pause, j'aimerais renvoyer la question à madame Villandré. Est-ce que le projet de modernisation comporte des avantages pour la Ville de Hudson? Et ça serait de quel ordre?

2310 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Le projet de modernisation ne comporte pas d'avantages comme tels. Une des raisons qu'on a signé l'entente pour la capacité, c'était justement pour garder le caractère résidentiel ou moins commercial ou public.

2315 Si tu as un aéroport juste pour les petits avions, puis tu vas permettre les Boeing 747, bien, ça fait une différence.

2320 C'est pour ça qu'on a signé l'entente. La Ville est bien consciente qu'on n'a pas de juridiction sur le genre de bateau. C'est seulement que quand ça arrive sur notre rive où on a peut-être quelque chose à dire. Donc, c'est la raison pour l'entente, garder la capacité comme elle est là, pas nécessairement de faire fermer le traversier.

2325 Donc, la modernisation, la Ville n'est pas nécessairement contre, tout dépendant de l'impact qu'elle aura sur l'environnement et sur le lit de la rivière. Donc, la Ville n'est pas contre le projet de modernisation comme tel, parce qu'on n'a pas juridiction justement sur la rivière.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, on va prendre une pause de quinze minutes et on reprendra par la suite. Merci.

2335 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2340 J'ai compris que monsieur Pellerin a de l'information concernant la provenance/destination des usagers de la traverse. Alors, je l'invite à partager cette information avec nous.

Monsieur Pellerin, allez-y.

2345

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui. J'ai de l'information d'une enquête origine/destination qui a été réalisée par le ministère des Transports en 1993. Les enquêtes ont été faites en plein coeur des vacances, soit le samedi le 10 juillet, de 13 h à 19 h, le dimanche 11 juillet de 7 h à 19 h, et le mardi 6 juillet, et on ne spécifie pas les heures, mais sûrement que, dans le document, c'est spécifié.

2350

Pour répondre plus précisément à la question de madame Corker, il y a 20 % des véhicules qui avaient pour origine Hudson, la Municipalité de Hudson, donc un véhicule sur cinq. Et au niveau des piétons, probablement que ça inclut les cyclistes – habituellement, ça inclut les cyclistes, mais c'est pas spécifié dans le document – c'est 35 %.

2355

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous fini?

2360

M. JEAN-LUC PELLERIN :

C'était pour l'interrogation de madame Corker, le nombre de véhicules donc qui viennent de Hudson et le nombre de piétons.

2365

LE PRÉSIDENT :

Madame Bigué.

2370

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Monsieur Pellerin, ça, c'est des données de 1993, n'est-ce pas?

2375

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Exactement.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2380

Tout à l'heure, madame la mairesse a mentionné que les permis de construction ont augmenté dans une proportion de 30 pour Hudson à 300 dans le bout d'Oka, dans la périphérie.

2385

Alors, ça veut dire que ces données-là sont périmées, puisque le rapport de résidants dans les alentours d'Oka qui utilisent la traverse, proportionnellement avec le développement de Hudson, n'est plus le même.

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2390

En fait, c'est une photo.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2395

De 1993.

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2400

Bien, en fait, c'est une capture de 1993 qu'on a. Donc, on n'a pas de données plus...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Mais vous comprenez ce que je veux dire?

2405

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Oui, oui, oui, absolument. La région s'est développée et les patrons de déplacement peuvent être tout à fait autres maintenant.

2410

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2415

Non, mais la conjoncture actuelle et le patron de développement dans la région permettraient intuitivement de penser que le pourcentage des gens qui proviennent de Hudson serait à la hausse ou à la baisse comme proportion ou vous ne voulez pas vous prononcer là-dessus?

2420

M. JEAN-LUC PELLERIN :

Non, je n'oserai pas m'avancer sur une question comme celle-là.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien. Merci. Merci, monsieur Pellerin.

M. ÉRIC BLOUIN :

2430

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

2435

Oui.

M. ÉRIC BLOUIN :

2440 ... juste avant de répondre, puis-je avoir le même privilège de répondre à la question concernant les avantages de la modernisation pour Oka?

LE PRÉSIDENT :

2445

Absolument. Allez-y, monsieur Blouin.

M. ÉRIC BLOUIN :

De manière succincte.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. ÉRIC BLOUIN :

2455

2460 Le projet de modernisation pour la Municipalité d'Oka en termes de bruit va avoir des avantages. La méthode d'opération par palettes de bois provoque des bruits réguliers à chaque embarquement, débarquement. C'est fonction de l'opérateur, s'il se penche un peu plus ou un peu moins. Les nouveaux équipements généreront moins de bruit. Les bateaux également avec les silencieux, avec la modernité des moteurs, il y aura moins de bruit.

La configuration du site, et caetera, sera améliorée en termes d'esthétisme. Il y a quand même un impact visuel important, mais ce sont des équipements modernes, neufs, et

caetera. Ce sont quelques-uns des avantages pour l'instant en résumé.

2465

LE PRÉSIDENT :

Et en toute logique, s'il y a amélioration du profil de bruit d'un côté du trajet, ça doit être le même pour l'autre côté, j'imagine. Non, je préfère reposer la question d'une autre façon.

2470

Madame Villandré, il semble il y a une concordance à l'effet qu'il va avoir une réduction de bruit par la nature même des équipements qui seront mis en service par le projet de modernisation. Est-ce qu'une réduction de bruit escompté serait un avantage pour vous?

2475

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Je ne peux pas répondre, je ne sais pas pour la question du bruit quel impact le nouveau projet aurait par rapport à l'ancien. Je ne peux vraiment pas commenter.

2480

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous dites que, actuellement, le bruit n'est pas un enjeu. Alors, qu'il soit amélioré ou pas, c'est pas un enjeu non plus.

2485

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Il y a un bruit dans le moment et il y aura probablement un bruit avec l'autre, mais je ne peux pas vous dire que... je ne peux vraiment pas commenter à cet effet-là, vraiment.

2490

LE PRÉSIDENT :

D'accord, très bien.

2495

Madame Lorraine d'Artois.

M. CLAUDE DESJARDINS :

Monsieur le président...

2500

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2505 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

... s'il vous plaît, par rapport au bruit ici, j'essaie de trouver le document, mais la Municipalité de Hudson m'a fait parvenir une plainte par rapport au bruit. Je vais mettre la main sur le document bientôt, que je vais pouvoir vous transmettre. C'est ça, ils faisaient

2510 référence aux nuisances.

Et puis à cet effet, Nathalie Lavoie, qui se trouve à être l'inspectrice municipale si je ne me trompe pas, était venue constater le bruit et les opérations, de quelle façon dont on devait manipuler les rampes d'embarquement. Et puis on avait ensemble constaté que c'était

2515 pratiquement impossible de réduire les bruits compte tenu du poids des rampes. Donc, on avait fait des tests de distance pour pouvoir évaluer.

Mais, effectivement, il y a eu une plainte formelle qui a été formulée par la Ville de Hudson.

2520

LE PRÉSIDENT :

D'accord, compris.

2525

Madame d'Artois.

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

When we broke, there was a map on the screen. Can we get back to it?

2530

THE CHAIRMAN :

We will in a second.

2535

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

Okay, all right. I happen to live on Léger and I know where it ends, because I'm the last house on Léger. What is that? Why does it go all the way up to Harwood?

2540

THE CHAIRMAN :

Where it ends on the lakeshore itself?

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

2545

No. Léger, Léger Road.

THE CHAIRMAN :

2550 Léger, it ends where?

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

2555 You mean this street here?

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

No, no, no, rue Léger.

2560 **LE PRÉSIDENT :**

La rue Léger.

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

2565 Rue Léger, it's around...

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

2570 No, no. Vous voyez le ruisseau Nelles, ça croise rue Léger.

LE PRÉSIDENT :

2575 C'est marqué la rue Léger là.

Mme LORRAINE d'ARTOIS :

Oui.

2580 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Ah oui! Ici.

Mme LORRAINE d'ARTOIS :

2585 Oui, oui, oui.

M. CLAUDE DESJARDINS :

2590 O.K.

Mme LORRAINE d'ARTOIS :

C'est chez moi, ça.

2595

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

Good.

2600

Mme LORRAINE d'ARTOIS :

Qu'est-ce que tu fais avec la rue?

LE PRÉSIDENT :

2605

C'est quoi la question? Excusez-moi. What is the question?

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

2610

Well, it's a very short road. It's a lane.

THE CHAIRMAN :

Right.

2615

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

He's got it going up to Harwood.

2620

Mr. BERNARD FOURNIER :

No.

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

2625

No, no, no. You mean about this round...

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

2630

Yes, yes.

Mr. BERNARD FOURNIER :

It's the study zone for the impact study.

2635

THE CHAIRMAN :

There's no plans to do any work on your street if that's what you're concerned about.

2640

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

Okay.

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

2645

Don't worry.

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

2650

All right.

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

No, no. This is the zone that's being studied for... Explique-le donc.

2655

M. BERNARD FOURNIER :

C'est la zone d'étude qui a été définie pour les besoins de l'étude d'impact essentiellement. Donc, c'était pour couvrir les aspects résidentiels environnant la traverse, les terres en culture, un peu toutes les composantes du milieu.

2660

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

Okay, okay.

2665

THE CHAIRMAN :

The idea is how far they should go from the main focus of the project itself to assess its impacts while they are doing the work. But there are no plans to do any work on la rue Léger.

2670

Mrs. LORRAINE d'ARTOIS :

All right, thank you.

2675 **THE CHAIRMAN :**

Thank you.

2680 J'aimerais profiter de l'occasion que nous avons des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune des deux côtés, des deux rives.

2685 Alors, j'aimerais vous poser une question à vous deux, à monsieur Bilodeau d'abord, et puis à monsieur Renaud, en ce qui concerne les impacts constatés, recensés dans l'étude d'impact sur le milieu aquatique en termes de faune, et c'est quoi votre évaluation de la qualité de recensement fait et les mesures d'atténuation qui sont proposées. En commençant avec monsieur Bilodeau puis, après, monsieur Renaud.

M. PIERRE BILODEAU :

2690 Oui, c'est une large question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2695

M. PIERRE BILODEAU :

Je vais tenter de bien y répondre. C'est sûr que, nous, on s'intéresse beaucoup plus à l'habitat du poisson et aux poissons dans ce projet-là.

2700

Sur l'évaluation de la faune aquatique elle-même, je voudrais seulement corriger monsieur Desjardins hier qui disait qu'il n'y avait pas de frayère du côté...

LE PRÉSIDENT :

2705

Hudson.

M. PIERRE BILODEAU :

2710 ... de Hudson, mais contrairement à ça, nos relevés sur lesquels d'ailleurs s'est basé le consultant, qui date déjà des années 70, ont démontré qu'il y avait deux frayères de part et d'autre de la traverse, de l'arrivée de la traverse du côté de Hudson.

2715 Disons que ces frayères-là ont le potentiel de recevoir à peu près... disons, il y a onze espèces de poissons du lac Des-Deux-Montagnes qui sont susceptibles d'aller frayer dans ce secteur-là. Donc, c'est quand même pas négligeable. Je voulais faire cette mise au point-là.

2720

D'autre part, c'est un herbier qui est assez homogène. Donc, le fait qu'on y amène une autre structure, pour nous, ça fait effectivement que l'impact n'est pas si grand du fait qu'elle amène un élément d'hétérogénéité dans le milieu, ce qui peut souvent être utilisé par la faune locale.

2725

Par contre, l'empiétement lui-même qu'aura le projet fait qu'on a une perte nette d'habitat, donc d'habitat du poisson. Et puis cette perte-là, selon nous, doit être mitigée ou compensée d'une façon ou d'une autre.

2730

D'autre part, on parle aussi de la présence dans le secteur d'une espèce menacée ou vulnérable, je n'en suis pas certain, c'est la tortue géographique. Alors, il y a des mesures qui ont été prévues aussi pour prévenir la mortalité des tortues géographiques pendant les travaux eux-mêmes.

2735

Nous pensons que ces mesures-là, qui sont probablement de localiser d'éventuels spécimens et de les déplacer avant de faire les travaux, sont suffisantes. Par contre, il y a une partie de l'habitat qui sera effectivement détruit à perpétuité.

Alors, en gros, moi, c'est ce que je peux vous dire pour l'instant. C'est ça qu'on peut dire.

2740

LE PRÉSIDENT :

Du côté Montérégie.

2745

M. BERNARD FOURNIER :

Du côté Montérégie.

2750

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Côté Laurentides maintenant, monsieur Renaud?

2755

M. MICHEL RENAUD :

Oui, monsieur le président. Du côté des Laurentides, on l'a souligné, il y avait deux zones de frayère d'identifiées à proximité des installations actuelles du débarcadère d'Oka. Il y a deux zones de frayère, une zone qu'on appelle... c'est des zones de frayère potentielles qui ont déjà été évaluées dans les années 70, 75 par les biologistes.

L'étude actuelle par la promoteur n'a pas apporté d'éléments nouveaux. Il n'y a pas eu d'étude faite formellement par le promoteur à ma connaissance.

2760

Donc, nous avons dans nos répertoires deux zones de frayère, une zone d'eau calme et une zone pour des espèces dites d'eau rapide, plus rapide un peu, sur la pointe. Cette dernière est près du quai, près de la pointe d'Oka.

2765

Il y a également des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. C'est des zones de rassemblement pour la sauvagine qui sont à proximité du quai d'Oka et qui s'étendent vers le parc d'Oka, le parc provincial, le parc national d'Oka.

2770

Ça, c'est les éléments que je dirais fauniques ou les habitats fauniques qui sont dans la zone à l'étude, mais ils sont à l'extérieur même du débarcadère d'Oka. Ils sont à l'extérieur. Ce qui fait que...

LE PRÉSIDENT :

2775

Quand vous dites qu'ils sont à l'extérieur, donc ils ne risquent pas d'être touchés par les travaux?

M. MICHEL RENAUD :

2780

Exactement, dans ma compréhension des lieux. Il reste tout de même que l'intérieur entre la zone brise-lame et le quai lui-même, c'est un habitat du poisson au sens de la *Loi sur les pêches*, la loi fédérale sur les pêches ou de la *Loi de la conservation de la faune*. Ça demeure un habitat du poisson, mais c'est un habitat qui est déjà très perturbé par les activités qui ont cours au débarcadère, les arrivées, les départs de bateaux. C'est des zones quand même où il y a déjà beaucoup d'activités humaines qui font que le poisson, entre guillemets, est perturbé. Il y a des actions.

2785

2790

Et ce que j'ai noté dans l'étude, c'est qu'il y aurait une perte d'habitat moins importante qu'à Hudson, mais il y aurait une perte. On ne sait pas exactement quelle va être la nature de la mesure de compensation, mais il y aurait un engagement à présenter un projet de compensation qu'on aura du côté de Faune Québec, j'imagine, à évaluer la pertinence.

2795

J'ai constaté également qu'il y avait des mesures d'atténuation qui étaient prévues dans le cadre de l'étude pour protéger l'habitat du poisson. Les travaux, entre autres, seraient confinés par une membrane géotextile entre l'extrémité du brise-lame et l'extrémité du quai. Donc, la zone serait confinée. Les travaux seraient confinés à proprement parler.

2800

Puis en dernier lieu, la date où seraient effectués les travaux serait à l'extérieur des périodes de reproduction des espèces qui sont dans le secteur, qui sont présentes dans le secteur, les zones de fraie.

C'est un peu mes premières observations, mes observations. Ça va?

LE PRÉSIDENT :

2805

Merci, monsieur Renaud.

Oui, allez-y, monsieur Bilodeau.

2810

M. PIERRE BILODEAU :

Oui. Pour compléter la question de la période de travaux, évidemment, il y a eu plusieurs périodes qui ont été amenées. J'aimerais ça si on pouvait avoir une précision sur quand est-ce qu'on prévoit faire les travaux à partir de maintenant.

2815

À un moment donné, nous, on demandait d'exclure les mois d'avril, mai, juin et juillet. Alors, je ne sais pas si on prévoit d'autres aménagements lors des travaux.

LE PRÉSIDENT :

2820

Monsieur Desjardins? Monsieur Fournier, allez-y.

M. BERNARD FOURNIER :

2825

Oui. Effectivement, le calendrier changeait en fonction de l'évolution du projet. Lorsqu'il a été présenté hier soir à la présentation de monsieur Desjardins, en fait, si vous regardez le premier point en haut de l'acétate qui a été mis à l'écran, vous voyez qu'il y a une durée de huit semaines environ pour les travaux en eau, à peu près l'équivalent de deux mois.

2830

Et normalement en fonction de l'évolution du dossier, les travaux seraient projetés en période automnale d'octobre à décembre 2006. Ce faisant, on est en dehors de la période de reproduction de toutes les espèces de poisson recensées qui va, en grande majorité, d'avril à la fin de juillet, et pour la lotte en hiver. Donc, on est à l'extérieur de toutes les périodes de reproduction des espèces. Ça, c'est la précision qu'on peut faire pour le moment.

2835

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Bilodeau?

2840

M. PIERRE BILODEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2845

J'ai une question concernant les mesures de compensation de perte d'habitat et j'aimerais que vous nous donniez plus d'information en ce qui concerne ce que vous proposez de faire.

2850

M. BERNARD FOURNIER :

2855

Oui, voilà. Il y a eu des discussions préliminaires qui ont été entamées avec Pêches et Océans Canada pour le projet de compensation. Évidemment, le projet est en cours d'élaboration, devrait être terminé pour le projet qu'on veut soumettre la fin mars, le début avril. Et donc, évidemment, les autorités provinciales vont en être informées également.

2860

Le projet va dans le sens actuellement d'une compensation qui équivaldrait – je dis bien *équivaldrait+, c'est en négociation – à l'empiètement de la rampe de halage sous la ligne des hautes eaux.

Donc, si je reviens à mon tableau, on voit que c'est une perte d'environ 1 470 mètres carrés pour la rampe de halage. Donc, on essaie de viser cette superficie-là.

2865

Par contre, on a des contraintes parce que, le projet, de la manière qu'il est en cours d'élaboration et des discussions préliminaires qu'on a eues avec Pêches et Océans Canada, on le fait à la limite de la propriété de la traverse du côté de Hudson, donc en continuité d'un herbier existant. Je vais juste vous le montrer avec une photographie.

2870

Donc, le projet de compensation se situe pour mettre en place un herbier aquatique, semi-aquatique à continuité de celui qui est existant dans le secteur de l'embouchure du ruisseau Paiement.

2875

On a comparé différents types de possibilité. On avait regardé pour faire plus une frayère avec un lit de gravier ou des choses comme ça favorable à l'achigan. On a comparé différentes alternatives et la meilleure qui est ressortie jusqu'à ce jour, le projet est toujours en cours d'élaboration, c'est de créer un habitat qui serait propice principalement pour le grand brochet et la perchaude, et qui serait également, et ça, c'est intéressant de le souligner, favorable pour la tortue géographique.

2880

LE PRÉSIDENT :

La Commission aimerait, dans la mesure où ça se précise davantage, de transmettre cette information dès que vous avez une entente définitive en matière de compensation.

2885

M. BERNARD FOURNIER :

Dès que le projet préliminaire sera élaboré.

LE PRÉSIDENT :

2890 Oui, voilà.

M. BERNARD FOURNIER :

Effectivement, on visait la fin du mois, le début du mois d'avril.
2895

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2900 **M. BERNARD FOURNIER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2905 Merci. Madame Bigué, vous avez des questions?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2910 Non, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Laheurte que je viens de voir passer.
2915

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

I have two questions for starting. Maybe the questions have already been asked, I'm not sure, but I...
2920

THE CHAIRMAN :

That's fine, we'll answer them again.

2925 **Mrs. DIANNE LAHEURTE :**

I heard yesterday afternoon that the official routes for the Traverse Oka are Main Road and Bellevue. Right now, the Town of Hudson, we have a population of about 5,000 people. Our roads need repairing, asphaltting and everything.

2930

And my concern is or my question is, if the modernization goes through, right now the Main Road and Bellevue are just two lanes, one lane in each direction. At certain peak periods, the lanes are blocked for about a quarter of a kilometre or more, depending on whether it's a Sunday afternoon, making it difficult, if you're not going to the ferry, to try to

2935

turn to your home. So, we just know we have to go on Cameron or other routes.

2940

My question is, who is going to pay for the infrastructure for these roads, that already need repairing, for the extra traffic, or the traffic, or the security concerns? Transports Canada said they want to have the boats safe, but our roads are not safe and our Town can't keep...

THE CHAIRMAN :

2945

You're talking about the spillover to side roads during periods when there is...

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

Well, even on Bellevue and Main Road.

2950

THE CHAIRMAN :

Even on Bellevue.

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

2955

But Bellevue and Main Road can't support the traffic we have right now and it's a traffic concern already. And I don't know if they're looking at expropriating properties off of Main Road to make a turning lane or a pull-over lane or...

2960

THE CHAIRMAN :

And you would like this question addressed to the Ministry of Transport?

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

2965

Yes. I would like to know who is going to be paying for this, probably the Town of Hudson, the 5,000 residents, but I'm not sure.

LE PRÉSIDENT :

2970

Très bien, j'ai compris la question.

2975 Dans des cas où le ministère des Transports reconnaît, sans nécessairement qualifier l'importance relative du rôle, reconnaît qu'il y a un rôle complémentaire qu'un certain mode de transport, un certain lien joue dans le réseau local ou régional, et dans la mesure où l'emplacement de ce mode de transport comporte des inconvénients pour la communauté locale, dans le *modus operandi* du ministère, est-ce qu'on peut prévoir une certaine formule de partage de coûts, et caetera, compenser?

2980 Parce que, finalement, ce sont des utilisateurs qui ne viennent pas nécessairement à Hudson, mais Hudson assume une facture des réparations de routes, et caetera, qui serait probablement moindre en l'absence d'un tel lien jugé complémentaire. Voilà la question.

2985 **M. GUY MARCIL :**

J'aimerais mieux que mon collègue réponde, parce que c'est vraiment pas de ma compétence.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pellerin?

M. JEAN-LUC PELLERIN :

2995 Bien, le partage, c'est que généralement sur le réseau local ou municipal, le ministère n'intervient pas. Le ministère intervient sur son réseau, le réseau supérieur, les autoroutes, les routes nationales, mais non, généralement, il n'y a pas de mesures comme celles-là.

3000 Et à ma connaissance, il n'y a pas de programme non plus, à moins que ça soit pour des structures complexes par exemple ou des choses comme celles-là. Mais pour des rues municipales, habituellement, généralement non.

LE PRÉSIDENT :

3005 Donc, vous pouvez avoir une situation comme la situation actuelle où il y a un mode de transport que vous jugez complémentaire, et quand on dit *complémentaire+, par définition, on dit: *Il joue un rôle positif quand même+ pour l'ensemble de la collectivité à l'échelle régionale, mais le ministère des Transports n'a pas de moyen de corriger les choses quand le bilan d'inconvénients est dissymétrique finalement et il y a juste une petite municipalité qui assume les frais finalement d'un service somme toute public.

3010 Il n'y a pas de mode de compensation ou de mode de gestion de cette répartition asymétrique du fardeau?

3015 **M. JEAN-LUC PELLERIN :**

À ma connaissance, non.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. JEAN-LUC PELLERIN :

3025 Mais peut-être juste mettre en perspective aussi le fait que c'est 2 400 véhicules et c'est généralement des véhicules automobiles ou des camions légers. Donc, ce ne sont pas des véhicules qui amènent une très grande détérioration comme des semi-remorques ou des choses comme celles-là. Et 2 400, ce n'est pas non plus énorme.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

3035

But when we only have two lanes, one lane in each direction, and it's a peak period, and the lane Main Road is blocked, and Bellevue is blocked, that's more dangerous than a couple of ferries.

3040 **THE CHAIRMAN :**

Yes. And the answer is...

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

3045

We pay.

THE CHAIRMAN :

3050 The answer is the Ministry of Transport does not intervene and has no means to intervene on a secondary road network. That really is the prerogative, exclusive prerogative of the municipality. That may not be fair, but this is the case.

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

3055

So, the Ministry of Transport, they're looking at the safety on the water, but they're

not looking at the safety on the road?

THE CHAIRMAN :

3060

This is the federal. There are two different departments here.

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

3065

Okay.

THE CHAIRMAN :

Well, we'll take all this into account obviously just as much as you do, Madam.

3070

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

All right. And my other question is more of an environmental question. We've recently received funding for our Sandy Beach development, a project for walkways just behind the Community Centre. It's a historical beach that the train used to bring people on the weekends. It was a nice beach.

3075

It's been grown in. It was privately owned and the Town recently received a part of the property as green space. And a part of the regulations and restrictions by the federal and provincial governments for these grounds, and it was the federal and provincial Environment Departments, I believe, that these walkways have to meet certain guidelines. There's wet zones in the 20-year flood line, 100-year flood line, that there have to be certain kind of pilings, certain kind of posts, floating docks.

3080

And I'm thinking, if there are so many rules and regulations for a small footpath, why can we then pour a quay out into the water in concrete, in asphalt and disturb a bay when we have to follow such strict rules and regulations for a walking path?

3085

All of our walking paths in Hudson are very rustic. We don't have asphalt. We don't have anything. It's just, you know, you walk it, but we have such strict rules and regulations by the government, federal and provincial, for a walking path, yet we're looking at altering a shoreline on our shallow side of the Lake of Two-Mountains.

3090

LE PRÉSIDENT :

3095

Oui. Monsieur Sylvain, avez-vous le début d'une réponse à cette question?

M. JEAN SYLVAIN :

3100

Madame fait référence probablement à la Politique de protection des rives et du littoral.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3105 **M. JEAN SYLVAIN :**

La Politique de protection des rives et du littoral dit que vous pouvez construire des choses sur le littoral ou sur la rive, mais d'une certaine façon. Et, entre autres, vous ne pouvez pas faire votre trottoir en ciment. You cannot do it in concrete.

3110

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

Yes.

3115 **M. JEAN SYLVAIN :**

C'est la principale contrainte de la politique. C'est-à-dire que la Politique de protection des rives et du littoral encadre les choses qu'on veut faire sur le bord de la rive. C'est-à-dire, il y a des choses qu'on peut faire sans permis, il y a des choses qu'on doit expliquer comment on va les faire et on va avoir un permis, et il y a des choses qui sont complètement interdites, comme construire une maison dans ces lieux-là.

3120

Puis quand vous parlez qu'il y a beaucoup de règlements pour juste un trottoir d'observation de nature...

3125

Mme DIANNE LAHEURTE :

Oui.

3130 **M. JEAN SYLVAIN :**

... il y en a beaucoup pour la construction du débarcadère. C'est quand même toute une étude d'impact qu'on demande au promoteur pour le faire.

3135 **Mrs. DIANNE LAHEURTE :**

Impact.

3140 **M. JEAN SYLVAIN :**

Tandis que, vous, on vous dit seulement: *Vous devez les faire de telle façon, de telle façon.+ Je ne vois pas là le débalancement entre les réglementations du point de vue provincial. Je ne sais pas qu'est-ce que le fédéral a demandé pour votre trottoir.

3145 **Mme DIANNE LAHEURTE :**

C'était tous les deux, je crois. C'était le provincial et le fédéral, les deux.

3150 **M. JEAN SYLVAIN :**

Oui, oui, mais je ne sais pas qu'est-ce que le fédéral a demandé et c'est sur la base de quoi. Moi, je sais que c'est sur la base de la Politique de protection des rives et du littoral, mais je ne sais pas en vertu de quoi le fédéral est intervenu dans votre dossier.

3155 **THE CHAIRMAN :**

You can register your name again and come back again.

3160 **Mrs. DIANNE LAHEURTE :**

Okay, thank you.

THE CHAIRMAN :

3165 Thank you, Madam. Do you have another question right now that you would like to...

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

3170 When I walked in, there was a photograph up here. There was a picture of the water. What was that photograph?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3175 Mesures de compensation.

THE CHAIRMAN :

This was in order to compensate for the loss of habitat in fish habitat.

3180 **Mrs. DIANNE LAHEURTE :**

Because that's somebody's backyard there. Is that all going to be going away?

THE CHAIRMAN :

3185 No, no, no.

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

3190 No?

THE CHAIRMAN :

3195 No, no, no. There's no fear of that.

Mrs. DIANNE LAHEURTE :

Okay.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Bigué, vous avez une question?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3205

Oui. Bien, ça s'adresse à monsieur Desjardins. Je déborde un petit peu, parce qu'on va passer au site de construction, si le projet aboutit. Si la réalisation de modernisation prend forme, il y aura des camions qui vont passer avec de la machinerie lourde. Est-ce que vous avez identifié les rues, les voies que vous allez emprunter? Est-ce que vous avez déjà planifié une route spéciale étant donné qu'il va avoir de 30 à 50 camions par jour dans la Ville de Hudson?

3210

M. CLAUDE DESJARDINS :

3215 Pour la période de construction?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui.

3220

M. CLAUDE DESJARDINS :

3225 Ils vont utiliser les voies normales, Main Road et Bellevue, j'imagine, comme un peu l'ensemble des projets de construction qui ont lieu présentement sur Main Road en direction de Vaudreuil. Je sais qu'il y a des projets de construction résidentielle dans le secteur et puis, personnellement, j'ai constaté qu'il y avait un certain nombre de camions par période qui ont circulé. Définitivement qu'ils vont emprunter le réseau local pour se rendre sur le site.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3230

Ça sera principalement Main Road et puis Bellevue.

M. CLAUDE DESJARDINS :

3235

Je le crois. Mais tout dépendant de la provenance des camions, j'imagine qu'ils vont choisir l'itinéraire qui leur convient le mieux. Mais, en principe, je croirais que ça serait majoritairement Bellevue et Main Road.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3240

Est-ce que vous savez s'il va avoir des résidants qui vont être touchés par ces circuits-là de 50 camions par jour?

M. CLAUDE DESJARDINS :

3245

Ils vont subir le dérangement provoqué par le passage de ces camions-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3250

Est-ce que vous avez identifié les résidences?

M. CLAUDE DESJARDINS :

3255

C'est les résidences qui sont sur le long de la rue Bellevue et Main Road jusqu'au traversier en fait. Est-ce que ça répond à votre question?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3260

Oui, oui. C'est parce que je me demandais si la Ville était informée de tout ça.

M. CLAUDE DESJARDINS :

3265

Oui. Ça fait partie de l'étude d'impact. C'est au niveau des impacts sur le milieu humain.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

3270

LE PRÉSIDENT :

Madame Conway.

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

3275 I was trying to get the message to Dianne when she came in, but I'm kind of surprised, you were saying that all that grassland, the water grass is going to be disturbed, taken out, whatever in the building?

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

3280 No, absolutely not.

THE CHAIRMAN :

3285 No, no. That's not...

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

3290 They will increase that green zone.

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

Oh! That's to compensate for what...

THE CHAIRMAN :

3295 Yes.

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

3300 Oh! Okay.

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

3305 To compensate. That's the area where we're going to compensate. So, we're going to amplify this zone for further...

Mrs. KATHLEEN CONWAY :

3310 Because I was trying to figure out why you were going all the way over there.

Mr. CLAUDE DESJARDINS :

3315 No, no, no.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

3320 **Mme KATHLEEN CONWAY :**

Oui.

3325 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

J'aurais une autre question.

LE PRÉSIDENT :

3330 Oui, allez-y.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3335 Pour la Ville de Hudson, est-ce que vous avez dans votre règlement de zonage un plan d'intégration architectural, d'implantation et d'intégration architectural, un PIIA?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3340 Oui. On a un règlement de contrôle architectural. On a un règlement à cet effet-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Vous avez un PIIA?

3345 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Mais je ne l'ai pas devant moi, il faudrait que j'examine si le projet fait partie de...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3350 Si la zone fait partie de...

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3355 Non. Le règlement, le contrôle architectural s'applique à la grandeur de la ville.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

À la grandeur, oui.

3360 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

À la grandeur de la municipalité, oui.

3365 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Donc, en vertu de cette réglementation-là, vous pouvez théoriquement contrôler l'implantation des bateaux, les traversiers pour leur entreposage en hiver. Et puis vous avez un certain contrôle aussi sur le camouflage?

3370 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Effectivement, le règlement prévoit ça. C'est que c'est une zone résidentielle. Donc...

3375 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, mais ça s'étend, vous dites...

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3380 Oui, c'est justement, le commerce...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3385 Est-ce que vous avez fait des études pour voir quel est le meilleur arrangement pour compenser l'impact visuel de l'hivernage de ces deux traversiers?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3390 Je crois que madame le maire a déjà demandé à quelqu'un de...

LE PRÉSIDENT :

3395 Pour reprendre cette question autrement, si vous le permettez, madame Bigué, est-ce que le projet d'entreposage des barges proposées dans le projet de modernisation est compatible avec les dispositions de votre règlement?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3400 Non, ils ne le sont pas.

LE PRÉSIDENT :

Comment?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3405

L'emplacement est zoné résidentiel.

LE PRÉSIDENT :

3410

Oui.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3415

Et l'usage de traversier se limite à ce qui existait au moment où il était permis.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3420

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

L'emplacement où on propose de construire le débarcadère est, à notre avis, la section qui est résidentielle. Elle n'a pas de droit acquis cette portion-là. Donc, c'est pour ça que j'ai hésité tantôt à répondre, parce qu'on ne considère pas cet emplacement-là comme faisant partie de la traverse d'Oka.

3425

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3430

C'est intéressant ce que vous nous mentionnez là. Si je répète, si je comprends bien, l'emplacement où les bateaux devraient être entreposés ne fait pas partie de la zone où il y a des droits acquis.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3435

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

3440

C'est ce que la Ville maintient.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

Exactement.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3450 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Si on regarde, l'emplacement gazonné a toujours été gazonné. Il n'a jamais servi à la traverse d'Oka. Donc, on ne peut pas y construire quelque chose. On ne peut pas agrandir...

3455 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça.

3460 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

... le commerce. Alors, donc, c'est pour ça qu'on n'entretient pas de camoufler.

3465 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça. Puis c'est pour ça que vous...

3470 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

On ne veut même pas...

3475 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça. C'est pour ça que vous ne voulez pas appliquer votre plan d'intégration et d'implantation architectural, parce que vous considérez que ce n'est pas sur une zone de droits acquis.

3480 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Exactement.

3485 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

D'accord. Mais vous avez un plan d'intégration, vous avez un règlement de zonage.

3490 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

Oui, on en a un.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3490 Avez-vous fait un relevé des perspectives visuelles remarquables dans la ville?

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3495 Comme je vous disais tantôt, madame le maire peut peut-être vous donner un aperçu à cet effet-là quant à l'aspect visuel, mais je n'ai pas de commentaire à apporter sur l'aspect visuel.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3500 Est-ce que je peux poser la même question à Oka? Je pense que, Oka, vous avez un plan d'intégration architectural?

M. ÉRIC BLOUIN :

3505 Vous me posez une très bonne question par rapport à ce secteur-là de la municipalité. Je vais devoir vous revenir, je n'ai vraiment pas la réponse.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3510 Parfait. Puis si vous pouvez aussi m'informer, parce que vous êtes en lieu patrimonial, nettement en lieu patrimonial, si vous avez un plan de mise en valeur autre que celui qui est proposé par le promoteur pour la mise en valeur du patrimoine archéologique et bâti, puis si ça fait partie d'une zone protégée ou citée par la Ville, et question supplémentaire, si le PIIA s'applique dans cette zone-là.

3515

M. ÉRIC BLOUIN :

Parfait.

3520 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci.

M. ÉRIC BLOUIN :

3525

Je vais trouver la documentation.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3530

Parfait.

M. CLAUDE DESJARDINS :

Excusez-moi. Est-ce que je pourrais...

3535

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Desjardins, oui, en réponse à madame Villandré.

3540

M. CLAUDE DESJARDINS :

À ce que je sache, la propriété complète, incluant la maison et tout le terrain gazonné, ainsi que l'asphalte et le garage d'entretien, tout ça figure sur le même compte de taxe. Et c'est la compagnie qui est facturée pour ce qui est des comptes de taxe. Donc, c'est un nouveau fait qu'il y ait une division sur cette propriété-là.

3545

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord.

3550

M. CLAUDE DESJARDINS :

Quant à moi, c'est l'ensemble de la propriété qui est considérée comme faisant partie de l'actif de la compagnie.

3555

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3560

M. CLAUDE DESJARDINS :

De toute façon, ici, à cet effet, je pense qu'on fait référence aux droits acquis, à la limitation des droits acquis. J'ai ici un avis légal qui a été fait et déposé. Est-ce que vous voulez que je le lise?

3565

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

On l'a déjà. Il est dans le document en annexe pour les réponses des organismes et ministères.

3570

M. CLAUDE DESJARDINS :

Oui.

3575 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est un avis très général. Mais moi, je ne veux pas m'embarquer dans la partie légale, parce que je vois qu'il y a un petit litige.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y aura pas matière à...

3585 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Alors, on va arrêter les questions sur ce sujet-là.

M. CLAUDE DESJARDINS :

3590 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Moi, ma simple question se limitait au règlement de zonage.

3595

M. CLAUDE DESJARDINS :

Parfait.

3600 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Et si vous avez le règlement de zonage qui... comme je vous ai demandé hier, je pense, si vous avez la partie qui traite des droits acquis, on aimerait ça l'avoir. Si vous avez un PIIA, on aimerait ça l'avoir. Puis si vous avez un relevé des perspectives visuelles remarquables de la ville, on aimerait l'avoir.

3605

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez déposer le document. Il va avoir une cote séparée avec un titre.

3610

M. CLAUDE DESJARDINS :

On a certains autres cas ici de jurisprudence qu'on pourrait présenter, qui correspondent au type de...

3615

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, c'est une question qui va probablement être sujette à un jugement quelque part de la part d'un juge compétent.

3620

M. CLAUDE DESJARDINS :

Oui.

3625

LE PRÉSIDENT :

Mais on prend acte du fait que vous avez des interprétations divergentes en matière de ce que constitue un droit acquis.

3630

M. CLAUDE DESJARDINS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3635

Alors, on a pris note de ça. Et la documentation afférente à la question va être disponible aux citoyens et à la commission également.

M. CLAUDE DESJARDINS :

3640

Lorsque j'ai fait la demande à madame Nathalie Lavoie, il y a quelques semaines, à l'effet d'obtenir les textes relatifs à l'application des droits acquis à la municipalité, on m'a confirmé qu'il n'y avait pas de document à cet effet-là.

3645

LE PRÉSIDENT :

Mais là encore, on a pris note de ça.

M. CLAUDE DESJARDINS :

3650

Non, parce qu'il semble en avoir selon les dires de madame Villandré.

LE PRÉSIDENT :

3655

D'accord. C'est pour ça que je ne voulais pas... en fait, cette question-là n'est pas vraiment à débattre ici.

M. CLAUDE DESJARDINS :

3660 D'accord. Merci.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3665 Je veux tout simplement faire un point. Les droits acquis, ça ne fait pas partie d'un règlement. On acquiert un droit si on avait le droit dans le règlement. Les droits acquis, ça n'est pas décrit dans un règlement. Tu ne retrouves pas de droits acquis dans un règlement.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

3670 Ça ne nous importe pas dans le discours actuellement.

Mme LOUISE VILLANDRÉ :

3675 Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

3680 Madame Villandré, on va arrêter cette discussion parce que ça ne concerne pas le projet en tant que tel. Et il y a des institutions sociales qui sont compétentes pour la régler, le cas échéant.

Je vois qu'il n'y a pas de questions devant moi. Alors, on va ajourner la séance et on reprendra à 19 h ce soir. Merci.

3685 *****

3690 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3695 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.